



**SEINE-MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°76-2023-027

PUBLIÉ LE 3 MARS 2023

# Sommaire

## Le Volcan - Scène nationale du Havre / Secrétariat de direction

76-2023-02-13-00020 - EPCC LE VOLCAN C.A 17.11.22 2022 BUDGET PRIMITIF 2023 (40 pages)	Page 3
76-2023-02-13-00015 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-11 ORDRE DE MISSION PERMANENT DES CADRES DIRIGEANTS (1 page)	Page 44
76-2023-02-13-00016 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-12 TARIFICATION MISE A DISPOSITION DE SALLE (1 page)	Page 46
76-2023-02-13-00018 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-14 ATTRIBUTION DE PRIME AUX SALARIES (1 page)	Page 48
76-2023-02-13-00019 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-15 AUTORISATION LIGNE DE CREDIT POUR ANNEE 2023 (1 page)	Page 50
76-2023-02-13-00017 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 2022-13 STATIONNEMENT DES SALARIES VENANT EN VOITURES (2 pages)	Page 52
76-2023-02-13-00021 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 DM 2 (34 pages)	Page 55
76-2023-02-13-00011 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 PREFECTURE SEINE MARITIME BORDEREAU ACCUSE RECEPTION DOCUMENTS (1 page)	Page 90
76-2023-02-13-00013 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22-2022-09 BUDGET PRIMITIF 2023 (8 pages)	Page 92
76-2023-02-13-00014 - EPCC LE VOLCAN C.A. 17.1122 - 2022-10 DM 4 (2 pages)	Page 101
76-2023-02-13-00012 - EPCC LE VOLCAN COMPTE RENDU C.A 17.11.22 (14 pages)	Page 104

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00020

EPCC LE VOLCAN C.A 17.11.22 2022 BUDGET  
PRIMITIF 2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

<b>511 814 451 000 15</b>	<b>EPCC LE VOLCAN Scène nationale du Havre</b>
---------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

**M.4 (1)**

**BUDGET A : EP**

<b>Budget Primitif</b>
------------------------

BUDGET : (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**LE VOLCAN EPCC**  
Espace Oscar Niemeyer  
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX  
Tél. : 02 35 19 10 10  
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

## SOMMAIRE

pages			
<b>I Informations générales</b>			
Modalités de vote du budget			
<b>II Présentation générale du budget</b>			
A1 - Vue d'ensemble - Sections			
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
B2 - Balance générale du budget - Recettes			
<b>III Vote du budget</b>			
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses			
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes			
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
<b>IV - Annexes</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes			
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			
A3.2 - Etalement des provisions			
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses			
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			
A6 - Etat des charges transférées			
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers			
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail			
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé			
B1.6 - Etat des autres engagements donnés			
B1.7 - Etat des engagements reçus			
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
C1.1 - Etat du personnel			
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie			
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)			
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			
<b>D Arrêté et signatures</b>			
D - Arrêté et signatures			

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (1) pour la section d'investissement.
  - (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) - de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) :

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 153 337,59	5 153 337,59
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		5 153 337,59	5 153 337,59

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	339 677,00	339 677,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		339 677,00	339 677,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	5 493 014,59	5 493 014,59
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 407 701,18		2 684 625,38	2 684 625,38	2 684 625,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 418 376,00		2 195 834,38	2 195 834,38	2 195 834,38
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	152 214,00		146 605,00	146 605,00	146 605,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 978 291,18</b>		<b>5 027 064,76</b>	<b>5 027 064,76</b>	<b>5 027 064,76</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	6 502,00		6 201,00	6 201,00	6 201,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(4)	5 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)			1,00	1,00	1,00
022	Dépenses imprévues	4 329,82		9 070,83	9 070,83	9 070,83
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 994 123,00</b>		<b>5 043 337,59</b>	<b>5 043 337,59</b>	<b>5 043 337,59</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	90 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section(6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>90 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 084 123,00</b>		<b>5 153 337,59</b>	<b>5 153 337,59</b>	<b>5 153 337,59</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 153 337,59</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	60 000,00		39 300,00	39 300,00	39 300,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	734 011,00		598 737,60	598 737,60	598 737,60
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	4 196 502,00		4 239 936,99	4 239 936,99	4 239 936,99
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 992 513,00</b>		<b>4 879 974,59</b>	<b>4 879 974,59</b>	<b>4 879 974,59</b>
76	Produits financiers	10,00		13,00	13,00	13,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00		52 000,00	52 000,00	52 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)	994 600,00		110 350,00	110 350,00	110 350,00
79	Transfert de charges			1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>6 004 123,00</b>		<b>5 043 337,59</b>	<b>5 043 337,59</b>	<b>5 043 337,59</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	80 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>80 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 084 123,00</b>		<b>5 153 337,59</b>	<b>5 153 337,59</b>	<b>5 153 337,59</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 153 337,59</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	0	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---	---

(1) cf - Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles			505,00	505,00	505,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00		191 672,00	191 672,00	191 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement			192 177,00	192 177,00	192 177,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>50 000,00</b>		<b>192 177,00</b>	<b>192 177,00</b>	<b>192 177,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières			2 500,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 000,00</b>		<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>60 000,00</b>		<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	80 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>80 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>		<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>339 677,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00		229 677,00	229 677,00	229 677,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>50 000,00</b>		<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>50 000,00</b>		<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>90 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>		<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>339 677,00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'investissement sur les dépenses réelles d'investissement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	
---	--

(1) cf - Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et,

en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour le compte de tiers figure sur cet état (voir détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 684 625,38		2 684 625,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 195 834,38		2 195 834,38
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	146 605,00		146 605,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	6 201,00		6 201,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciat° et aux prov°	1 000,00	110 000,00	111 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	1,00		1,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	9 070,83		9 070,83
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>5 043 337,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>5 153 337,59</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 153 337,59</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		110 000,00	110 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>192 177,00</b>		<b>192 177,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	505,00		505,00
21	Immobilisations corporelles (6)	191 672,00		191 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	2 500,00		2 500,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	35 000,00		35 000,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>229 677,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>339 677,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>339 677,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	39 300,00		39 300,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	598 737,60		598 737,60
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	4 239 936,99		4 239 936,99
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00
76	Produits financiers	13,00		13,00
77	Produits exceptionnels	52 000,00	110 000,00	162 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	110 350,00		110 350,00
79	Transferts de charges	1 000,00		1 000,00
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>5 043 337,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>5 153 337,59</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 153 337,59</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	229 677,00		229 677,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		110 000,00	110 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>229 677,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>339 677,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>339 677,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET		III		
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1		
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (6) (6)	3 407 701,18	2 684 625,38	2 684 625,38
603	ACHATS DE CONSOMMABLES STOCKES			
604	ACHATS D'ETUDES ET PREST SERVICES	2 038 137,00	1 321 595,58	1 321 595,58
605	ACHATS MATERIELS, EQUIPT, TRAVAUX			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	100 201,00	237 036,00	237 036,00
6063	FOURNITURES ENTRE & PET. EOP	35 101,10	19 445,00	19 445,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET INFORMAT	13 600,00	12 000,00	12 000,00
6065	LINGE VET. DE TRAVAIL	1 001,00	501,00	501,00
6066	Carburants	4 500,00	2 000,00	2 000,00
60661	Carburants ESSENCE TOURISME 40% EN 2019 60		2 000,00	2 000,00
60662	Carburants GAZOIL TOURISME 60% EN 2019		2 000,00	2 000,00
60663	Carburants GAZOIL UTILITAIRE 100%		2 001,00	2 001,00
6068	AUTRES FOURNITURES	4 251,00	34,00	34,00
607	ACHATS DE MARCHANDISES destinés à la REVEN	7 000,00	6 000,00	6 000,00
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE			
612	CREDIT BAIL	1 000,00	100,00	100,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	221 502,00	228 013,00	228 013,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	60 000,00	65 515,00	65 515,00
614	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE			
6152	TRAV ENTRET. IMMOBILIER			
6155	TRAV ENTRET. MOBILIER	21 001,00	13 573,00	13 573,00
6156	MAINTENANCE	110 000,00	117 000,00	117 000,00
616	PRIMES ASSURANCE	16 000,00	18 000,00	18 000,00
618	DIVERS documentation frais de stage et formations	15 500,00	10 901,00	10 901,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEUR	11 700,00	12 000,00	12 000,00
6226	HONORAIRES	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et contentieux	10,00	200,00	200,00
6228	Frais d'adhésion groupement			
6231	ANNONCES & INSERTIONS	21 000,00	30 000,00	30 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMERIES	75 010,00	78 010,00	78 010,00
6237	PUBLICATIONS EN CO-EDITION			
6245	TRANSPORT DES DECORS	94 306,60	57 908,00	57 908,00
6247	TRANSPORT DE BIENS & TRANSPORT COLLECT	142 662,38	113 605,20	113 605,20
6248	TRANSPORTS DIVERS	300,00	100,00	100,00
62511	VOYAGES ET DEPLACEMENTS/DEFR.REPAS	110 893,70	75 232,60	75 232,60
62512	VOYAGES ET DEPLACEMENTS/DEFR.HOTELS	177 613,10	126 066,00	126 066,00
62561	MISSIONS/VOYAGES	13 000,00	19 000,00	19 000,00
62562	MISSIONS/REPAS	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62563	MISSIONS/HEBERGEMENTS	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6257	RECEPTIONS	4 811,10	13 007,00	13 007,00
6261	AFRAHCH. ET ROUTAGE	9 000,00	11 000,00	11 000,00
6262	TELEPHONE ET TELEX	4 700,00	10 200,00	10 200,00
627	SERVICES BANCAIRES	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6281	CONCOURS DIVERS	7 000,00	6 800,00	6 800,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX			
6288	AUTRES PREST EXT DIVERSES			
63511	TAXE PROFESSIONNELLE			
63512	AUTRES TAXES			
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	31 300,00	36 300,00	36 300,00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT			
6358	TAXE ADDITIONNELLE			
6371	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERS AS	10 900,00	12 782,00	12 782,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 418 376,00	2 195 834,38	2 195 834,38
6218	Autre personnel extérieur	161 950,00	131 011,38	131 011,38
631	TAXES SUR SALAIRES			
6331	VERSEMENT TRANSPORT			
6332	FIHAL			
6333	Participation à la formation			
6334	Participation effort construction			
6336	CENTRE DE GESTION CNFPT			
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL	2 246 896,00	2 055 323,00	2 055 323,00
6412	CONGES PAYES	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6414	indemnités et avantages divers			
6451	COTISATIONS URSSAF			
6452	COTISATIONS MUTUELLE			
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PC			
6454	PRESTATIONS ASSEDIC			
6456	PRESTATIONS DIRECTES			
6458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
6471	PRESTATIONS DIRECTES			
6472	Vestements au CE			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 500,00	4 500,00	4 500,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			
649	REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONN			
014	Atténuation de produits (7)			
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	Autres charges de gestion courante	152 214,00	146 605,00	146 605,00
6516	DROITS D'AUTEURS	152 214,00	146 605,00	146 605,00
653	CONSEILS ET ASSEMBLEES			
6581	REMBOURSEMENTS BILLETTERIE			
6582	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
<b>TOTAL - DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>5 978 291,18</b>	<b>5 027 084,76</b>	<b>5 027 084,76</b>
66	Charges financières (b) (8)			
6611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles (c)	6 602,00	6 201,00	6 201,00
671	CHARGES EXCEP. SUR OPER. DE L'EXERCICE	1 500,00	100,00	100,00
673	Tâtes annulés (sur exercices antérieurs			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 002,00	6 101,00	6 101,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6815	Dotations provisions pr risque et charge	5 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)		1,00	1,00
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES		1,00	1,00
698	INTEGRATION FISCALE			
022	Dépenses imprévues (f)	4 329,82	9 070,83	9 070,83
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>6 094 123,00</b>	<b>5 043 337,69</b>	<b>5 043 337,69</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	90 000,00	110 000,00	110 000,00
675	Opérations d'ordre			
6811	Dotations amortissements chrg exploitation	90 000,00	110 000,00	110 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		90 000,00	110 000,00	110 000,00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		90 000,00	110 000,00	110 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		6 084 123,00	5 153 337,59	5 153 337,59

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 153 337,59</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(11) Cf Définitions du chapitre des opérations d'ordre DE 042 = RI 040.  
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)	60 000,00	39 300,00	39 300,00
6419	REBOURSEMENTS/REMUNERATION DU PERSO	60 000,00	39 300,00	39 300,00
6459	REBOURSEMENTS/CHARGES SOCIALES			
699	CREDIT IMPOTS APPRENTISSAGE			
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>734 011,00</b>	<b>598 737,60</b>	<b>598 737,60</b>
7041	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION	0,00	0,00	
7061	RECETTE DE BILLETTERIE DE SPECTACLES	510 151,00	441 000,00	441 000,00
7062	RECETTES CESSION TOURNEE	70 000,00	62 000,00	62 000,00
7064	RECETTES EXPO*CONFERENCE ANIMA*	0,00	0,00	
7065	RECETTES COREALISATION	68 860,00	47 500,00	47 500,00
7074	VENTE DE PRODUITS BAR	20 000,00	15 000,00	15 000,00
7075	VENTE DE PRODUITS LIBRAIRIE/CD	0,00	0,00	
7083	RECETTE LOCATIONS SALLE+PREST*ANNEXES	65 000,00	30 000,00	30 000,00
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES	0,00	3 237,60	3 237,60
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité</b>			
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>4 196 502,00</b>	<b>4 239 936,99</b>	<b>4 239 936,99</b>
746	MECENATS DONS & LEGS	50 000,00	54 000,00	54 000,00
7471	SUBVENTION ETAT	1 642 375,00	1 645 375,00	1 645 375,00
7472	SUBVENTION REGION	399 000,00	400 000,00	400 000,00
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	332 500,00	320 000,00	320 000,00
7474	SUBVENTION DE LA COMMUNE	1 600 988,00	1 510 000,00	1 510 000,00
7475	SUBVENTION GROUPEMENT DE COMMUNES	0,00	0,00	
7478	SUBVENTION AUTRES EPL	5 000,00	10 000,00	10 000,00
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS ETAT	83 004,00	211 866,66	211 866,66
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS REGION	0,00	0,00	
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS DEPT	0,00	0,00	
7484	SUBVENTIONS SUR PROJETS COMMUNE	0,00	3 000,00	3 000,00
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS GROUPEMENT DE COMMUNES	70 000,00	77 245,33	77 245,33
7488	SUBVENTIONS SUR PROJETS AUTRE	13 635,00	8 450,00	8 450,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>4 992 513,00</b>	<b>4 879 974,59</b>	<b>4 879 974,59</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>10,00</b>	<b>13,00</b>	<b>13,00</b>
764	REVENU DES VALEURS MOBILIERES	10,00	13,00	13,00
767	PRODUITS NETS CESSIONS VMP			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>17 000,00</b>	<b>52 000,00</b>	<b>52 000,00</b>
771	PRODUITS EXCEP GESTION DE L'EXERCICE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	MDTS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
775	CESSION DES ELEMENTS DE L'ACTIF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EX.ANTERIEUR	15 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>	<b>994 600,00</b>	<b>110 350,00</b>	<b>110 350,00</b>
781	REPRISE SUR AMORT, DEPREC, PROV	994 600,00	110 350,00	110 350,00
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
791	TRANSFERT DE CHARGES EXPL (jusqu'au 01,02,2022)		1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 004 123,00</b>	<b>5 043 337,59</b>	<b>5 043 337,59</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap part (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)	80 000,00	110 000,00	110 000,00
777	Opérations d'ordre	80 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Opérations d'ordre			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>80 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>6 084 123,00</b>	<b>5 153 337,59</b>	<b>5 153 337,59</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>
+
<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>
=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
<b>5 153 337,59</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(2) Cf. Modalités de vote I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.  
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchand mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.  
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
20	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>		505,00	505,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES		4,00	4,00
208	AUTRES IMMO. INCORPORELLES		501,00	501,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	50 000,00	191 672,00	191 672,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL		189 671,00	189 671,00
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART			
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	50 000,00	1 000,00	1 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.		1 000,00	1 000,00
2184	MOBILIER		1,00	1,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>			
23	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>			
	Opération d'équipement n° (5)			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>192 177,00</b>	<b>192 177,00</b>

10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>			
13	<b>Subventions d'investissement</b>			
1311D	SUBV EQUIP ETAT			
1312D	SUBV EQUIP REGION			
1314D	SUBV EQUIP COMMUNES			
1318D	SUBV EQUIP AUTRES			
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
1649	EMPRUNTS ETABLISSEMENT DE CREDIT EN EURO			
165D	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS DONNES			
18	<b>Compte de liaison : affectation (BA, régie)</b>			
26	<b>Participations et créances rattachées</b>			
27	<b>Autres immobilisations financières</b>		2 500,00	2 500,00
271	TITRES IMMOBILISES			
275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES		2 500,00	2 500,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	10 000,00	35 000,00	35 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 000,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>60 000,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
-----------------------------------	------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	80 000,00	110 000,00	110 000,00
139	Opérations d'ordre DEP	80 000,00	110 000,00	110 000,00
29	Opérations d'ordre DEP			
34	Opérations d'ordre DEP			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>80 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>140 000,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>339 677,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	229 677,00	229 677,00
1311	SUBV EQUIP ETAT		53 563,00	53 563,00
1312	SUBV EQUIP REGION		56 046,00	56 046,00
1314	SUBV EQUIP COMMUNES	50 000,00	120 064,00	120 064,00
1318	SUBV EQUIP AUTRES		4,00	4,00
16	Emprunts et dettes assimilées			
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves			
106	RESERVES			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Total des recettes financières</b>				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
-----------------------------------	--	------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6), (7)</i>	90 000,00	110 000,00	110 000,00
20	Opérations d'ordres rec 20			
21	Opérations d'ordre REC			
28	Opérations d'ordre REC	90 000,00	110 000,00	110 000,00
29154	Provisions pour dépréciation des matériels techniques			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION</b>		<b>90 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
+				
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
+				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>90 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
+				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>				
+				
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				
+				
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				
<b>R001 Etat SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE IN</b>		<b>0</b>		<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf.I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.  
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**  
**LIBELLE :**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			<b>a</b>		<b>b</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (art. CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.4</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
<b>Total général</b>					<b>0</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	
	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
<b>Total général</b>		<b>0</b>		<b>0</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0	0						0			0	0	0
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0	0						0			0	0	0
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0	0						0			0	0	0
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0	0						0			0	0	0
<b>Total général</b>		0	0						0			0	0	0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>TYOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zones euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits						
	% de l'encours						
	euros						
(F) Autres types de structures	produits						
	% de l'encours						
	euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0					0				0	0	0
Taux variable simple (total)		0					0				0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0				0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>					<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexe (total) (2)		0					0		
<b>Total</b>		<b>0</b>					<b>0</b>		

- (5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.  
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b>  Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	0		0	0	0	0
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	0		0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>			<b>I</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
<b>10</b>	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
<b>10</b>	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
<b>139</b>	Subv invest transférées au compte de résultat		
<b>020</b>	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice (I)	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	Total (II)
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b</b>			
<b>Ressources propres externes (a)</b>			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation (k)</b>		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	Total IV
Total des ressources propres disponibles			0		

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) <b>0</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire Réalizations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
[...] (5)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c) (6)					
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	0	0	0	0	
<b>RECETTES (b)</b>					
Financement par le tiers (7)					
Financement par d'autres tiers (7)					
040 Financement par le service (contrepartie 6742)					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
Annulations sur recettes (d) (6)					
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	0	0	0	0	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0										0	0	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0										0	0	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0	0										0	0	
<b>Total général</b>					<b>0</b>	<b>0</b>										<b>0</b>	<b>0</b>	

- (1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>#DIV/0!</b>
---	-------------	----------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV	IV - ANNEXES
B1.5	ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0	0	0
8018 Autres engagements donnés					0	0	0
Au profit d'organismes publics					0	0	0
Au profit d'organismes privés					0	0	0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	0	0
8028 Autres engagements reçus					0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					0	0	0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b>	<b>C1.1</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE(g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
(2) Catégories : A, B ou C.  
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5 / 12).  
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	ndement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.  
(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sport.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.  
(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle) :  
(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :  
3-1\* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-1b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions la justifient.  
3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).  
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).  
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.  
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.  
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C3</b>
<b>ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.  
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Pour	10
Contre .....	0
Abstentions .....	0

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présenté par le président du Conseil d'administration, Monsieur Edouard Philippe

Le Havre le 17 novembre 2022

Le président,

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

Les membres du conseil d'administration

M EDOUARD PHILIPPE	MME FABIENNE DELAFOSSE POUVOIR DE M PIERRE MICHEL	M PASCAL CRAMOISAN
M JULIEN DELOT POUVOIR DE MME FREDERIQUE BOURA	MME ISABELLE ROYER	MME SABINE LE BARBE
M FELICIEN LALOUELLE POUVOIR DE M PATRICK GOMONT		

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....  
A ....., le .....

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

  
**LE VOLCAN EPCC**  
 Espace Oscar Niemeyer  
 B.P 1108 - 76083 LE HAVRE CEDEX  
 Tél. : 02 35 19 10 10  
 SIRET : 511 814 451 00015 - APE 8001 Z

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00015

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-11 ORDRE  
DE MISSION PERMANENT DES CADRES  
DIRIGEANTS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.11 : EPCC LE VOLCAN – ORDRE DE MISSION PERMANENT DES CADRES DIRIGEANTS**

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

La directrice et l'administrateur général sont les deux cadres dirigeants (au sens de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles) de l'EPCC.

Ils sont amenés à se déplacer très fréquemment et à initier des réceptions pour la construction de la saison du Volcan et pour différentes réunions y compris dans les instances et réseaux nationaux et internationaux.

Les moyens de transport utilisés sont les véhicules de service, les taxis, les moyens de transport ferré (Carte Liberté) ou aériens et, à titre exceptionnel, leur véhicule personnel (dans ce dernier cas de figure, le remboursement des frais se fera sur la base du barème fiscal en vigueur).

Dans ce contexte, il apparaît donc utile de leur attribuer des ordres de mission permanents d'une durée reconductible de douze mois.

Dans ce cadre, et après avoir pris connaissance de la présente délibération,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

**VU** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

**VU** les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**-de renouveler à la Directrice, Mme Camille Barnaud, un ordre de mission permanent pour une durée d'un an afin de lui permettre d'effectuer tout déplacement (en France Métropolitaine et à l'Etranger) pour toutes missions liées à l'activité de l'EPCC. Elle pourra, dans ce cadre, utiliser les moyens de transports les plus appropriés à ces déplacements et bénéficier d'un coupon SNCF Fréquence ou Liberté 2<sup>ème</sup> classe France entière.**

**-d'attribuer à l'Administrateur Général, Ludovic Becker, un ordre de mission permanent pour une durée d'un an afin de lui permettre d'effectuer tout déplacement (en France Métropolitaine et à l'Etranger) pour toutes missions liées à l'activité de l'EPCC. Il pourra, dans ce cadre, utiliser les moyens de transports les plus appropriés à ces déplacements et bénéficier d'un coupon SNCF Fréquence ou Liberté 2<sup>ème</sup> classe sur le parcours Paris-Le Havre.**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Edouard PHILIPPE**  
**Président**



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00016

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-12  
TARIFICATION MISE A DISPOSITION DE SALLE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.12 : EPCC LE VOLCAN – TARIFICATION - MISE A DISPOSITION DE SALLE**

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

Le Volcan reçoit des demandes de prestation de location de salle qui n'entrent pas clairement dans la grille tarifaire validée en conseil d'administration.

Des entreprises souhaitent privatiser le bar rond du Fitz lors d'une soirée de programmation du spectacle. Cette privatisation n'empêche pas l'utilisation du bar principal, ni de la salle pour le public venu assister à la représentation.

Pour répondre à ces demandes, le tarif appliqué correspond au forfait « Heure complémentaire de location – Hors personnel » du Fitz, validé dans la délibération N°2022.05 – Tarifs Location de Salle, soit 150 € HT de l'heure (+TVA 20%).

Si ce type de location est programmé au-delà des heures d'ouverture du Fitz au public, les personnels SSIAP nécessaires seront facturés selon le barème suivant :

	Personnel de salle ou Barman ou ADS ou SSIAP 1	Technicien (Service de 4h) ou SSIAP 2
Heure complémentaire	20 € HT / h	28 € HT / h
Heure complémentaire majorée (après minuit, dimanche et jours fériés)	30 € HT / h	42 € HT / h

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

**VU** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

**VU** les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

De valider la tarification spécifique de location définie dans la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Edouard PHILIPPE**  
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00018

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-14  
ATTRIBUTION DE PRIME AUX SALARIES



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.14 : EPCC LE VOLCAN – Attribution de primes aux salarié.e.s**

- Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.

Suite à la saisie en appel, par la [Cour des comptes \(n°S2018-3983 du 7 janvier 2019\)](#), la cour a confirmé le jugement n° 2015-0019 du 02/07/2022 de la CRC, en estimant qu'aux termes des articles [R 1431-7](#) et [R 1431-13](#) du CGCT, l'octroi d'une prime doit faire l'objet en amont d'une décision du CA au regard des conséquences budgétaires qu'elle entraîne.

Le Volcan rencontre régulièrement des problèmes d'organisation ou de recrutement, en particulier sur des missions à durée à déterminée en remplacement de salariés en CDI absents :

1. Arrêt maladie supérieur à 1 mois
2. Congé maternité
3. Congé parental
4. Délai entre le départ d'un.e salarié.e en CDI et le recrutement de son/sa successeur.

Dans ces quatre cas, l'alternative peut consister à répartir tout ou partie de la fiche de poste du salarié absent vers un ou plusieurs salarié.e.s en CDI.

Ceci implique pour l'employeur la possibilité d'attribuer une prime mensuelle sur la période.

Dans ces quatre cas, les conditions d'attribution de la prime mensuelle sont les suivantes :

- Durée :  
La prime mensuelle est versée uniquement sur la durée d'absence du / de la salarié.e remplacé.e avec une durée complémentaire maximale d'un mois (possibilité de passation).
- Montant de la prime :  
Le montant de la prime mensuelle est évalué au prorata de l'importance des missions nouvelles qui sont déléguées.  
Elle ne peut pas représenter plus de 30% du salaire du / de la salarié.e absent.e.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à a création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

**VU** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

**VU** les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

De permettre à la Directrice de l'EPCC d'attribuer des primes mensuelles aux salarié.e.s selon les conditions définies dans la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Edouard PHILIPPE**  
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00019

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 - 2022-15  
AUTORISATION LIGNE DE CREDIT POUR ANNEE  
2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.15 :**

**EPCC LE VOLCAN – AUTORISATION D'UNE LIGNE DE CREDIT POUR L'ANNEE 2023**

- Conformément aux statuts de l'EPCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les procédures comptables et financières (trésorerie).

L'EPCC peut rencontrer des ruptures de trésorerie entre son fonctionnement et les versements des différentes contributions et subventions. Afin de ne pas bloquer les activités courantes du Volcan, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder le recours à une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 500 000 €.

Dans ce cadre, et après avoir pris connaissance de la présente délibération,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

**VU** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'autoriser l'EPCC à obtenir une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 500 000 €.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Edouard PHILIPPE**  
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00017

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 2022-13  
STATIONNEMENT DES SALARIES VENANT EN  
VOITURES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.13 : EPCC LE VOLCAN – STATIONNEMENT DES SALARIÉ.E.S VENANT EN VOITURE**

- **Conformément aux statuts de l’Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d’Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l’établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

La Direction souhaite proposer un arbitrage pour les salarié.e.s venant au bureau en voiture. En effet, le tarif stationnement qui leur est proposé s’élève à 114 € par trimestre (soit 342 € sur la base de 3 trimestres) ou 410 € par an<sup>1</sup>.

L’abonnement « employeur – professionnel sédentaire », valable 7 jours sur 7, s’élève à **260 € par an**, soit une réduction de 82 € à 150 €.

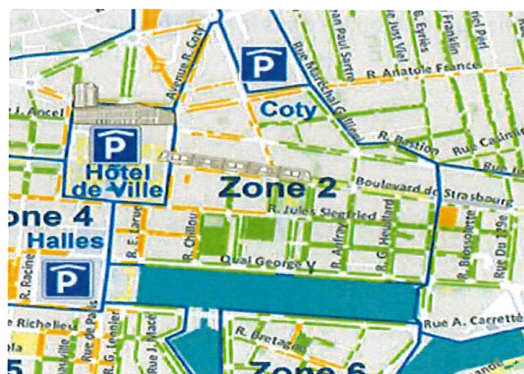
**Salarié.e.s concerné.e.s :**

L’abonnement proposé par la ville concerne exclusivement les salarié.e.s en CDI.

**Conditions de stationnement :**

Les véhicules devront stationner uniquement dans la zone 2 (la zone d’implantation des bureaux du Volcan).

Le stationnement est **nominatif et non transférable** vers un autre salarié.



**Païement**

L’abonnement ne pouvant être souscrit et réglé que par Le Volcan, le tarif de 260 € sera avancé par Le Volcan à la ville du Havre, et prélevé en une fois sur le 13<sup>e</sup> mois versé en décembre.

**Les documents à fournir :**

- Le bulletin de salaire du mois de novembre (faisant apparaître le nom du salarié et le nom de l’employeur).
- La copie de la carte grise à jour (*tout changement de carte grise devra être notifié*)

**Réception des dossiers au Volcan :**

Toute demande devra être effectuée **avant le 15 décembre** de chaque année pour un accès au stationnement **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre** de l’année suivante.

En raison des importantes démarches administratives (dépôt des demandes, retrait des abonnements non dématérialisés etc.), aucune demande individuelle ou collective au-delà du 15 décembre ne sera acceptée.

**Résiliation en cours d’année**

En cas de départ du Volcan, un remboursement au prorata est possible sur les mois non écoulés.

Tout mois commencé est du.

<sup>1</sup> *Tarifs de stationnement pratiqués dans la ville du Havre au 1 novembre 2022 :*

	Abo particulier (zone libre)	Abo employeur « professionnel sédentaire » (zone 2)
Mois	41,5 €	-
Trimestre	114 €	-
An	410 €	260 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

**VU** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Établissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

**VU** les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**De valider la mise en place de l'abonnement « employeur – professionnel sédentaire » selon les conditions financières établies dans la présente délibération.**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Edouard PHILIPPE**  
**Président**



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00021

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 DM 2

# REPUBLIQUE FRANCAISE

511 814 451 000 15

EPCC LE VOLCAN Scène nationale du Havre

POSTE COMPTABLE DE :

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

BUDGET A : EP

**M4 (1)**

**Décision modificative**

**(2)**

**ANNEE**

**2022**

**LE VOLCAN EPCC**

Espace Oscar Niemeyer

B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX

Tél. : 02 35 19 10 10

SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.



## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget  <b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes  <b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 599 802,52	6 074 123,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		525 679,52
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		6 599 802,52	6 599 802,52

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	540 113,83	336 008,08
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		204 105,75
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		540 113,83	540 113,83

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	7 139 916,35	7 139 916,35
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 407 701,18	62 000,00	62 000,00	3 469 701,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 498 376,00	-140 000,00	-140 000,00	2 358 376,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	152 214,00			152 214,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 058 291,18</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>5 980 291,18</b>
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	26 502,00			26 502,00
68	Dotations aux provisions (4)	5 000,00			5 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés				
022	Dépenses imprévues	430 009,34	60 000,00	60 000,00	490 009,34
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>6 519 802,52</b>	<b>-18 000,00</b>	<b>-18 000,00</b>	<b>6 501 802,52</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	90 000,00	8 000,00	8 000,00	98 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>90 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 609 802,52</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 599 802,52</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges	60 000,00			60 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	734 011,00			734 011,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	4 196 502,00			4 196 502,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00			2 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 992 513,00</b>			<b>4 992 513,00</b>
76	Produits financiers	10,00			10,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00			17 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)	994 600,00			994 600,00
79	Transfert de charges				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>6 004 123,00</b>			<b>6 004 123,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	80 000,00	-10 000,00	-10 000,00	70 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>80 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 074 123,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>525 679,52</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 599 802,52</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>-497 679,52</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	--------------------	---

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00			50 000,00
21	Immobilisations corporelles	211 110,08	167 898,00	167 898,00	379 008,08
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>261 110,08</b>	<b>167 898,00</b>	<b>167 898,00</b>	<b>429 008,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00			1 000,00
020	Dépenses imprévues	3 105,75	37 000,00	37 000,00	40 105,75
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 105,75</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>	<b>41 105,75</b>
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>265 215,83</b>	<b>204 898,00</b>	<b>204 898,00</b>	<b>470 113,83</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	80 000,00	-10 000,00	-10 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>80 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>345 215,83</b>	<b>194 898,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>540 113,83</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>540 113,83</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	50 000,00	186 898,00	186 898,00	236 898,00
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>186 898,00</b>	<b>186 898,00</b>	<b>236 898,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)	1 110,08			1 110,08
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 110,08</b>			<b>1 110,08</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>51 110,08</b>	<b>186 898,00</b>	<b>186 898,00</b>	<b>238 008,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	90 000,00	8 000	8 000,00	98 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>90 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>141 110,08</b>	<b>194 898,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>336 008,08</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>204 105,75</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>540 113,83</b>
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

-18 000,00	-18000,00	-232 105,75
------------	-----------	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 469 701,18		3 469 701,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 358 376,00		2 358 376,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	152 214,00		152 214,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	26 502,00		26 502,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	5 000,00	98 000,00	103 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	490 009,34		490 009,34
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>6 501 802,52</b>	<b>98 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 599 802,52</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		70 000,00	70 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	50 000,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	379 008,08		379 008,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	40 105,75		40 105,75
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>470 113,83</b>	<b>70 000,00</b>	<b>540 113,83</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
--	---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>540 113,83</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	60 000,00		60 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	734 011,00		734 011,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	4 196 502,00		4 196 502,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00
76	Produits financiers	10,00		10,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00	70 000,00	87 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	994 600,00		994 600,00
79	Transferts de charges			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>6 004 123,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>6 074 123,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>525 679,52</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 599 802,52</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	236 898,00		236 898,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		98 000,00	98 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>236 898,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>334 898,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>204 105,75</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	<b>1 110,08</b>
----------------------------------	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>540 113,83</b>
---	-------------------





<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement				
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	90 000,00	8 000,00	8 000,00	98 000,00
675	Opérations d'ordre				
6811	Dotations amortissements chrg exploitation	90 000,00	8 000,00	8 000,00	98 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>90 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 609 802,52</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>		
----------------------------------	--	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>		
---	--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>6 599 802,52</b>
--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	<b>Atténuation des charges (5)</b>	60 000,00			60 000,00
6419	REBOURSEMENTS/REMUNERATION DU PERSO	60 000,00			60 000,00
6459	REBOURSEMENTS/CHARGES SOCIALES				
699	CREDIT IMPOTS APPRENTISSAGE				
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>734 011,00</b>			<b>734 011,00</b>
7041	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION				
7061	RECETTE DE BILLETTERIE DE SPECTACLES	510 151,00			510 151,00
7062	RECETTES CESSION TOURNEE	70 000,00			70 000,00
7064	RECETTES EXPO*CONFERENCE ANIMA*				
7065	RECETTES COREALISATION	68 860,00			68 860,00
7074	VENTE DE PRODUITS BAR	20 000,00			20 000,00
7075	VENTE DE PRODUITS LIBRAIRIE/CD				
7083	RECETTE LOCATIONS SALLE+PREST*ANNEXES	65 000,00			65 000,00
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES				
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité</b>				
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>4 196 502,00</b>			<b>4 196 502,00</b>
746	MECENATS DONS & LEGS	50 000,00			50 000,00
7471	SUBVENTION ETAT	1 642 375,00			1 642 375,00
7472	SUBVENTION REGION	399 000,00			399 000,00
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	332 500,00			332 500,00
7474	SUBVENTION DE LA COMMUNE	1 600 988,00			1 600 988,00
7475	SUBVENTION GROUPEMENT DE COMMUNES				
7478	SUBVENTION AUTRES EPL	5 000,00			5 000,00
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS ETAT	83 004,00			83 004,00
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS REGION				
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS DEPT				
7484	SUBVENTIONS SUR PROJETS COMMUNE				
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS GROUPEMENT DE COMMUNES	70 000,00			70 000,00
7488	SUBVENTIONS SUR PROJETS AUTRE	13 635,00			13 635,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 000,00			2 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>					
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>4 992 513,00</b>			<b>4 992 513,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>10,00</b>			<b>10,00</b>
764	REVENU DES VALEURS MOBILIERES	10,00			10,00
767	PRODUITS NETS CESSIONS VMP				
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>17 000,00</b>			<b>17 000,00</b>
771	PRODUITS EXCEP GESTION DE L'EXERCICE	1 000,00			1 000,00
773	MDTS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)				
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
775	CESSION DES ELEMENTS DE L'ACTIF	1 000,00			1 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EX.ANTERIEUR	15 000,00			15 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>	<b>994 600,00</b>			<b>994 600,00</b>
781	REPRISE SUR AMORT, DEPREC, PROV	994 600,00			994 600,00
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
791	TRANSFERT DE CHARGES EXPL (jusqu'au 01.02.2022)				
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 004 123,00</b>			<b>6 004 123,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	80 000,00	-10 000,00	-10 000,00	70 000,00
777	Opérations d'ordre	80 000,00	-10 000,00	-10 000,00	70 000,00
78	Opérations d'ordre				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>80 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>70 000,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>6 084 123,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 074 123,00</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (7)	
+	
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	525 679,52
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 599 802,52</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	50 000,00			50 000,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	50 000,00			50 000,00
208	AUTRES IMMO. INCORPORELLES				
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	211 110,08	167 898,00	167 898,00	379 008,08
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	60 000,00			60 000,00
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART				
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	151 110,08	167 898,00	167 898,00	319 008,08
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.				
2184	MOBILIER				
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
23	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>				
	<b>Total des opérations (5)</b>				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>261 110,08</b>	<b>167 898,00</b>	<b>167 898,00</b>	<b>429 008,08</b>

10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
13	<b>Subventions d'investissement</b>				
1311D	SUBV EQUIP ETAT				
1312D	SUBV EQUIP REGION				
1314D	SUBV EQUIP COMMUNES				
1318D	SUBV EQUIP AUTRES				
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
1649	EMPRUNTS ETABLISSEMENT DE CREDIT EN EURO				
165D	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS DONNES				
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
26	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	1 000,00			1 000,00
271	TITRES IMMOBILISES				
275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00			1 000,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	3 105,75	37 000,00	37 000,00	40 105,75
020	DEPENSES IMPREVUES	3 105,75	37 000,00	37 000,00	40 105,75
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 105,75</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>	<b>41 105,75</b>

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>265 215,83</b>	<b>204 898,00</b>	<b>204 898,00</b>	<b>470 113,83</b>
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	80 000,00	-10 000,00	-10 000,00	70 000,00
139	Opérations d'ordre DEP	80 000,00	-10 000,00	-10 000,00	70 000,00
29	Opérations d'ordre DEP				
34	Opérations d'ordre DEP				
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>				
	<b>Charges transférées</b>				
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>80 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>70 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>345 215,83</b>	<b>194 898,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>540 113,83</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>		+
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>		+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		=
		<b>540 113,83</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement	50 000,00	186 898,00	186 898,00	236 898,00
1311	SUBV EQUIP ETAT		186 898,00	186 898,00	186 898,00
1312	SUBV EQUIP REGION				
1314	SUBV EQUIP COMMUNES	50 000,00			50 000,00
1318	SUBV EQUIP AUTRES				
16	Emprunts et dettes assimilées				
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>186 898,00</b>	<b>186 898,00</b>	<b>236 898,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 110,08			1 110,08
106	RESERVES	1 110,08			1 110,08
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 110,08</b>			<b>1 110,08</b>

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>51 110,08</b>	<b>186 898,00</b>	<b>186 898,00</b>	<b>238 008,08</b>
-----------------------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation				
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	90 000,00	8 000,00	8 000,00	98 000,00
20	Opérations d'ordres rec 20				
21	Opérations d'ordre REC				
28	Opérations d'ordre REC	90 000,00	8 000,00	8 000,00	98 000,00
29154	Provisions pour dépréciation des matériels techniques				
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION</b>		<b>90 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>90 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>141 110,08</b>	<b>194 898,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>336 008,08</b>
					+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>					
					+
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>					<b>204 105,75</b>
					=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>540 113,83</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**

**LIBELLE :**

**POUR VOTE (Chapitre)**

**ou**

**POUR INFORMATION (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
	<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	c	d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	Autres	

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	<b>A1.1</b>
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX</b>	<b>A1.2</b>

**A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<b>Auprès des organisme de droit privé</b>					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
<b>Auprès des organisme de droit public</b>					
(3)					
<b>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)</b>					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

**A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX**

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
<b>TOTAL</b>							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
<b>TOTAL</b>							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
<b>TOTAL</b>							
Emprunts avec options (4)							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.3</b>

#### A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		en(7) intérêts	en capital	
<b>TOTAL GENERAL</b>																		
<b>163 Emprunts obligataires</b>																		
163 Emprunts obligataires (Total)																		
...																		
<b>164 Emprunts auprès d'établissements de crédits</b>																		
1641 Emprunts en euros (8)																		
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																		
16441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus</b>																		
Total des dépôts et cautionnements reçus																		
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</b>																		
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées</b>																		
1681 Autres emprunts																		
1682 Bons à moyen terme négociables																		
1687 Autres dettes																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	(6) Taux actuariel	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en(8) intérêts	en capital	
<b>Remboursement anticipé avec refinancement de dette</b>																		
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>																		
<b>Refinancement de la dette</b>																		
...																		
...																		
...																		
<b>Total des recettes au c/166</b>																		
<b>Refinancement de la dette</b>																		
...																		
...																		
...																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER</b>	<b>A1.6</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.7</b>

**A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N**

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS</b>									
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES</b>									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

**A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :  Durée :	

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>		
<b>10</b>	<b>Reversement de dotations et fonds divers</b>	
<b>13</b>	<b>Remboursement de subventions</b>	
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	

<b>Transferts entre sections = C+ D</b>		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (C)</i>	
15	<i>Sur provisions pour risques et charges</i>	
10	<i>Sur apports, dotations et réserves</i>	
139	<i>Subv.d'invest. reprises au c/résultat</i>	
.9	<i>Sur provisions pour depr. d.....</i>	
	<i>Autres opérations</i>	
<b>Charges transférées (D) = E + F + G</b>		
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices ( E )</b>		
	<b>Production immobilisée (F)</b>	
	<b>Stocks et en-cours (G)</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**A4.2 - DETAIL DES RECETTES**

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K</b>		
<b>Ressources propres externes (G)</b>		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
<b>Autres recettes financières (H)</b>		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
<b>Transferts entre sections (J)</b>		
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation (k)</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

**RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION**

D001	Déficit d'investissement reporté	
------	----------------------------------	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>D002 (5)</b>			<b>R002 (5)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)  
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			021	Virement de la section d'exploitation	
			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>			<b>R 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.1</b>
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.2</b>
<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	

**B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
									Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																		
Totaux pour les emprunts aurtés que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																		

- (1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.  
(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.  
(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.  
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.  
(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).  
(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

**B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités .....						
8018	Autres engagements donnés .....						
	Au profit d'organismes publics .....						
	Au profit d'organismes privés .....						
<b>TOTAL .....</b>							

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL .....</b>							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises .....						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN		ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AP	B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

N° ou intitulé de l'AE	B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			
	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C1.1</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b>	<b>C1.2</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>				
<b>TECHNIQUE (2)</b>				
<b>SOCIALE (3)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N**

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C3</b>
<b>ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					



**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Pour	10
Contre .....	0
Abstentions .....	0

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présenté par le président du Conseil d'administration, Monsieur Edouard Philippe

Le Havre le 17 novembre 2022

Le président,

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

Les membres du conseil d'administration

M EDOUARD PHILIPPE	MME FABIENNE DELAFOSSE POUVOIR DE M PIERRE MICHEL	M PASCAL CRAMOISAN
M JULIEN DELOT POUVOIR DE MME FREDERIQUE BOURA	MME ISABELLE ROYER	MME SABINE LE BARBE
M FELICIEN LALOUELLE POUVOIR DE M PATRICK GOMONT		

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....  
A ....., le .....

**LE VOLCAN EPCC**

Espace Oscar Nlemeyer

B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX

Tél. : 02 35 19 10 10

SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00011

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22 PREFECTURE  
SEINE MARITIME BORDEREAU ACCUSE  
RECEPTION DOCUMENTS



Courrier 26  
du 02/23

PRÉFETE DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

COLLECTIVITE

**LE VOLCAN EPCC**  
Espace Oscar Niemeyer  
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX  
Tél. : 02 35 19 10 10  
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z  
**COMPTABILITÉ**

DATE D'ENVOI :

8 Février 2023

BUREAU DU COURRIER  
13 FEV. 2023  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
CA le volcan - 17.11.22 Compte rendu Séance		
CA le volcan - 17.11.22 Budget Préliminaire 2023	2022-09	
CA le volcan 17.11.22 Dm 4	2022-10.	
CA le volcan 17.11.22 ordre Mission permanent des dirigeants	2022-11	
CA le volcan 17.11.22 Tarification - mise à disposition de Salle	2022-12	
CA le volcan 17.11.22 Stationnement Salariés venant en voiture	2022-13	
CA le volcan 17.11.22 Attribution de Primes aux Salariés	2022-14	
CA le volcan 17.11.22 Abrisation ligne de crédit pour Année 2023	2022-15	
CA le volcan 17.11.22 Budget Préliminaire 2023		
CA le volcan 17.11.22 Dm 4.		

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00013

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.11.22-2022-09 BUDGET  
PRIMITIF 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.09 : EPCC LE VOLCAN – Budget Primitif (BP) 2023**

- Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.

Le budget primitif global du Volcan, prenant en compte le fonctionnement et l'investissement, s'élève à 5 493 014.59 € équilibré au niveau des dépenses et des recettes.

**Maquette budgétaire 2023 - Section fonctionnement**

Le budget primitif 2023 fait face à de nombreuses inconnues macroéconomiques liées au contexte national et international.

Il est évalué à 5 153 337.59 € en dépenses et en recettes.

**Dépenses :**

Le marché de l'électricité, piloté par la Communauté Urbaine, et regroupant les collectivités territoriales et plusieurs établissements publics du territoire, sera l'un des impacts budgétaires majeurs en 2023. En effet, les tarifs ne seront plus fixes, et devraient évoluer entre un coefficient de 2 et 3.8 par rapport au coût du kilowattheure actuel. A l'heure du conseil d'administration, il est impossible d'évaluer avec précision cet impact, qui pourrait donc aller jusqu'à une augmentation globale des fluides de 243 000 € en 2023.

La seconde inconnue, corrélée en partie au marché de l'électricité et à celui des hydrocarbures, porte sur l'inflation et ses conséquences sur l'ensemble des charges du Volcan : frais d'accueil et frais d'approche des compagnies diffusées, charges inhérentes au fonctionnement de l'établissement, négociation annuelle obligatoire (NAO) etc.

Le Budget Primitif 23 est donc un budget de transition, permettant de poser les fondations de l'activité de l'année prochaine. Il devra être remanié lors du budget supplémentaire en mars-avril, lorsque plusieurs données majeures seront quantifiables : coût du kilowattheure appliqué et corollaire sur l'exploitation, aides publiques éventuelles, clôture de la NAO, estimation des frais artistiques (coproduction et diffusion) pour la saison 23/24 etc.

Les principales évolutions sont :

- Avec un coefficient de 2.6, une enveloppe supplémentaire de 143 000 € vient abonder le budget global des fluides de 87 000 € (dont 55 000 € pour l'électricité), soit 230 000 €.

- Une hausse des charges de personnel permanent (CDI-CDII-CDD long) entre +3.2 et 3.8% est prise en compte, soit 1 765 800 €<sup>1</sup>.
- Un surcout de 6 000 € vient également s'ajouter au budget de communication pour anticiper les pénuries et hausses attendues, pour l'essentiel sur le papier.

### Recettes :

Dans ce contexte de perspectives 2023 complexes, au niveau des hausses des dépenses, le Budget Primitif de fonctionnement s'appuie sur les financements des partenaires comme suit :

Etat :	1 635 375 €
	Et 40 000 € supplémentaires dans le cadre du programme Itinérance du festival Ad Hoc 23
Ville :	1 500 000 €
	Et 10 000 € (fonctionnement) et 40 000 € (investissement) supplémentaires dans le cadre des prises en charge directe des frais d'entretien et de maintenance par le Volcan.
Région :	400 000 €
Département :	320 000 €
Communauté Urbaine :	70 000 € dédié au festival Ad Hoc.

Parmi les partenaires publics, les discussions en cours avec le Ministère de la Culture pour la labellisation de l'EPCC comme « Pôle européen de production et de création » amène l'inscription d'un financement supplémentaire de 130 000 € (100 000 € de subvention du Ministère de la Culture et 30 000 € de cofinancements permis par « effet de levier ») ; financement dont l'utilisation serait répartie également au(x) partenaire(s) de ce projet. Le budget dépense de ce Pôle européen est affecté sur une ligne de crédit dédiée dans l'attente des conditions de sa validation.

Enfin, les annulations/reports liés à l'épisode Covid, et la probable impossibilité de reprendre « Les sept branches de la rivière Ota » sur les prochaines saisons (23/24 ou 24/25), induirait une reprise sur provision 150 350 € inscrite au BP 23.

---

<sup>1</sup> A titre d'information le prévisionnel au 31 décembre 2022 devrait s'élever entre 1 700 000 € et 1 710 000 € (données sept. 22).

## Maquette budgétaire 2023 - Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles			505,00	505,00	505,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00		191 672,00	191 672,00	191 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>50 000,00</b>		<b>192 177,00</b>	<b>192 177,00</b>	<b>192 177,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(5)					
26	Participat* et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières			2 500,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 000,00</b>		<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investisse</b>	<b>60 000,00</b>		<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	80 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissem</b>	<b>80 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>		<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>339 677,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00		229 677,00	229 677,00	229 677,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>50 000,00</b>		<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(5)					
26	Participat* et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissem</b>	<b>50 000,00</b>		<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>	<b>229 677,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissem</b>	<b>90 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>		<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>339 677,00</b>

Le budget d'investissement estimé à 339 677 € se scinde en deux parties.

### Frais d'entretien et de maintenance du bâtiment :

Dans le cadre des engagements entre la Ville du Havre et Le Volcan, certains engagements budgétaires sont pris directement par le Volcan afin de réparer et/ou d'entretenir les installations du bâtiment plus rapidement.

Pour ce faire il est demandé à la ville du Havre un financement de 40 000 € sur 2023.

Comme les années précédentes, les factures payées sont remises à la Ville pour permettre un suivi des travaux et réparations engagés.

Plan pluriannuel d'investissement (PPI) :

Les deux premières phases du PPI (2021-2022) ont été comptabilisées en 2022, toutefois des délais d'approvisionnement longs nous obligent à solder une partie de cette première étape courant 2023, et donc à ouvrir les lignes de crédits nécessaires à hauteur de 189 670 € en dépenses et en recettes.

Le PPI 2023 sera pris en compte lors du conseil d'administration du premier trimestre 2023 et de l'affectation du résultat 2022.

Opérations d'ordre :

Bien que prématuré, nous estimons le montant des opérations d'ordre à hauteur de 110 000 € en 2023, tant en termes de quote-part de subvention d'investissement, qu'en dotation aux amortissements.



## Budget primitif 2023 – analyse de gestion

Le BP 2023 fait apparaître un budget opérationnel de 5 272 015 €.

<b>LE VOLCAN</b> SCÈNE NATIONALE DU HAVRE		BUDGET PRIMITIF 2023					
<b>CHARGES</b>		BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
CHAPITRE	LIBELLES	VOTE DU CA DEC 17	VOTE DU CA NOV 2018	Vote du 15 NOV 2019	Vote du 27 NOV 2020	Vote du 2 DEC 2021	CA du 17 novembre 22
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL :</b>	2 390 000 €	2 405 000 €	2 639 635 €	3 134 232 €	3 778 583 €	3 146 040 €
	<b>ARTISTIQUE</b>	1 640 000 €	1 710 000 €	1 926 415 €	2 392 511 €	2 976 233 €	2 234 349 €
	<i>dont total saison</i>	1 640 000 €	802 000 €	1 172 515 €	1 589 686 €	2 047 228 €	1 441 726 €
	<i>dont Volcan Junior</i>		148 000 €	165 678 €	154 759 €	149 005 €	158 426 €
	<i>dont total Adhoc</i>		210 000 €		272 003 €	310 000 €	280 001 €
	<i>dont total Musique Musique</i>		50 000 €	98 221 €			74 266 €
012	<i>dont coproductions &amp; productions déléguée</i>		500 000 €	490 000 €	376 063 €	470 000 €	149 930 €
	<i>dont Pôle Européen</i>						130 000 €
	<b>STRUCTURE</b>	750 000 €	695 000 €	713 220 €	741 721 €	802 350 €	911 691 €
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :</b>	2 244 140 €	2 250 000 €	1 967 580 €	1 992 920 €	2 141 824 €	1 936 305 €
	<i>dont artistique / Intermittents</i>	394 140 €	400 000 €	190 610 €	182 737 €	263 121 €	120 002 €
	<i>dont structure personnel permanent</i>	1 850 000 €	1 668 500 €	1 740 500 €	1 774 180 €	1 828 200 €	1 765 800 €
	<i>dont autres personnels (COD)</i>		181 500 €	36 470 €	36 003 €	50 503 €	50 503 €
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :</b>	90 860 €	92 463 €	73 804 €	137 605 €	152 214 €	189 670 €
<b>TOTAL BUDGET OPERATIONNEL</b>		<b>4 725 000 €</b>	<b>4 747 463 €</b>	<b>4 681 019 €</b>	<b>5 264 757 €</b>	<b>6 072 621 €</b>	<b>5 272 015 €</b>
66	CHARGES FINANCIERES	2 000 €	2 000 €				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000 €	10 000 €	6 000 €	6 500 €	6 502 €	
042-675	SORTIE IMMO. NON TOTALEMENT AMORTISES						
042-68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	340 000 €	340 000 €	130 500 €	120 000 €	140 000 €	221 000 €
68	DEPRECIATION			5 000 €	5 000 €	5 000 €	
	DOTATION AUX PROVISIONS	30 000 €	30 000 €				
<b>TOTAL BUDGET AUTRE BUDGET OPERATIONNEL</b>		<b>5 075 000 €</b>	<b>382 000 €</b>	<b>141 500 €</b>	<b>131 500 €</b>	<b>151 502 €</b>	<b>221 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 107 000 €</b>	<b>5 129 463 €</b>	<b>4 822 519 €</b>	<b>5 396 257 €</b>	<b>6 224 123 €</b>	<b>5 493 014,59 €</b>

Toutefois plusieurs arbitrages sont dès à présent pris en compte au regard des hausses des coûts de fonctionnement.

- Diminution du budget de diffusion sur le second semestre de la saison, et par ricochet de l'enveloppe des salaires intermittents.
- Diminution de l'enveloppe des coproductions à 100 000 €, hors charges liées à la production déléguée.
- L'inscription d'un budget dédié « Pôle européen » de 130 000 € vient compenser en partie ces baisses. Ce nouveau partenariat reste à ce jour au stade préparatoire.

Les charges de structure, prenant en compte l'essentiel des frais de fonctionnement s'élèvent à 911 688 €, en incluant la hausse de l'électricité, avec l'ajout d'une enveloppe complémentaire de 143 000 € aux 87 000 € initiaux.

Les charges de personnel sont estimées à 1 936 305 € avec un important arbitrage sur les intermittents (hors production déléguée, et Ad Hoc) en étroite corrélations avec les perspectives de programmation sur la seconde partie de la saison.

Le nombre important de départ à la retraite sur les années précédentes permet de contenir la masse salariale permanente à 1 765 800 €.

Les autres charges de gestion courante (65) représentent le PPI 22, qui seront engagées sur 2023.

PRODUITS		BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
CHAPITRE	LIBELLES	VOTE DU CA DEC. 17	VOTE DU CA NOV 2018	NOV 2019	Vote du 27 NOV 2020	Vote du 2 DEC 2021	CA du 17 novembre 22
013	ATTENUATION DE CHARGES	70 000 €	5 000 €	10 000 €	63 000 €	60 000 €	49 300 €
70	RECETTES PROPRES (billetterie, location etc.)	812 949 €	830 500 €	673 585 €	525 536 €	734 011 €	583 738 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	3 928 039 €	4 033 863 €	4 069 914 €	4 128 051 €	4 146 502 €	4 304 614 €
	VILLE DU HAVRE	1 568 059 €	1 600 988 €	1 600 988 €	1 600 988 €	1 600 988 €	1 500 000 €
	ETAT	1 601 738 €	1 635 375 €	1 635 375 €	1 635 375 €	1 635 375 €	1 635 375 €
	REGION	361 410 €	399 000 €	399 000 €	399 000 €	399 000 €	400 000 €
	DEPARTEMENT	325 661 €	332 500 €	332 500 €	332 500 €	332 500 €	320 000 €
	SUBVENTION AFFECTEES	71 170 €	66 000 €	53 051 €	160 188 €	178 639 €	449 239 €
	Dont Pôle Européen						130 000 €
	MECENAT			49 000 €		50 000 €	40 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 €	100 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
76	PRODUITS FINANCIERS			20 €	20 €	10 €	13 €
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000 €	10 000 €	17 000 €	1 000 €	97 000 €	51 000 €
042-777	QUOTE-PARTS DE SUBV. D'INVESTISSEMENTS	220 000 €	220 000 €	50 000 €	106 000 €	140 000 €	220 000 €
042-78	REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION D'IMMO.						
78	REPRISE DE PROVISION	65 912 €	30 000 €		570 650 €	994 600 €	110 350 €
79	TRANSFERT DE CHARGES						1 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 107 000 €</b>	<b>5 129 463 €</b>	<b>4 822 519 €</b>	<b>5 396 257 €</b>	<b>6 224 123 €</b>	<b>5 493 014,59 €</b>

Les recettes propres sont estimées à 583 738 €, prenant en compte une recette de billetterie de 350 000 € au premier semestre et de 70 000 € (ce montant étant amené à augmenter au fur et à mesure que la programmation sera concrétisée, et proportionnellement aux dépenses engagées) au second semestre, hors Ad Hoc (20 000 €).

Les recettes de location sont évaluées dans une fourchette basse (30 000 € annuels).

Les recettes de production déléguée viennent en partie compenser ces diminutions (62 000 €).

Les contributions de fonctionnement (Etat, Ville du Havre, Région et Département - cf. : Recettes – page 2).

Subventions affectées :

- Estimées à 449 239 € en 2023, ces subventions prennent en comptes de multiples projets dont les principales sont :
  - o PPI 22 inscrits en 23 : 189 670 €
  - o Ad Hoc festival 23 (DRAC, CU) : 117 000 €
  - o Subvention Ville « maintenance » du Volcan : 50 000 €
  - o Projets culturels (financements 22 étalés sur la saison 22/23) : 47 612 €

Conclusion :

LIBELLES	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
	VOTE DU CA DEC. 17	VOTE DU CA NOV 2018	NOV 2019	Vote du 27 NOV 2020	Vote du 2 DEC 2021	CA du 17 novembre 22
BUDGET OPERATIONNEL	4 725 000 €	4 747 463 €	4 681 019 €	5 264 757 €	6 072 621 €	5 272 015 €
ARTISTIQUE	2 125 000 €	2 202 463 €	2 190 829 €	2 712 853 €	3 391 568 €	2 544 021 €
RATIO	44,97%	46,39%	46,80%	51,53%	55,85%	48,26%
STRUCTURE	2 600 000 €	2 545 000 €	2 490 190 €	2 551 904 €	2 681 053 €	2 727 994 €
RATIO	55,03%	53,61%	53,20%	48,47%	44,15%	51,74%

Le ratio artistique / fonctionnement reste proche de l'équilibre à 48.26% vs 51.74%.

Néanmoins ce BP reste un budget de transition pour entamer l'année 2023, dans l'attente d'évaluation plus fine, notamment sur le coefficient de hausse des fluides, sur l'aboutissement des NAO ou encore sur l'avancée du Pôle européen de Création.

Le budget supplémentaire, prévu vers la fin du premier trimestre 2023 permettra d'ajuster les bases du présent BP, en particulier le budget artistique de la seconde partie de l'année (diffusion et coproduction).

Si cette proposition de présentation budgétaire 2023 recueille l'accord du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN, il est proposé la délibération suivante :

**L'adoption du Budget Primitif 2023 tel que présenter dans la délibération et dans sa maquette budgétaire.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à a création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

L'adoption du budget primitif 2023 de l'EPCC le Volcan.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Edouard PHILIPPE  
Président**





Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2023-02-13-00014

EPCC LE VOLCAN C.A. 17.1122 - 2022-10 DM 4

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN**  
**Séance du 17 novembre 2022**

**N°2022.10 E.P.C.C. LE VOLCAN – DECISION MODIFICATIVE N°4**

**Décision modificative N°2 – Exercice 2022 :**

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai
		2 déc. 21	31 mars 22	
		BP 2022	DM1 - BS	DM2 - 022
<b>Section de fonctionnement</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 407 701,18		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 418 376,00	80 000,00	
65	AUTRES CH. DE GEST. COURANTE	152 214,00		
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 502,00		20 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000,00		
22	Dépenses imprévues	4 329,82	445 679,52	-20 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			
042	OP. D'ORDRE - AMORT.(6811) & VNC(675)	90 000,00		
D002	DEFICIT REPORTE FONCTIONNEMENT			
<b>Sous-total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuation de charges	60 000,00		
70	VENTES PROD FABRIQUES	734 011,00		
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 196 502,00		
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 000,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 000,00		
78	REPRISE SUR PROVISIONS	994 600,00		
042-777	Transferts en section	80 000,00		
R002	Reprise résultat exploitation (excédent)		525 679,52	
<b>Sous-total recettes de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>				

En préambule de la décision modificative N°4, les administrateurs sont informés que le chapitre 022, destiné aux dépenses imprévues, a été débité d'un montant de 20 000 € et crédité sur le chapitre 67 dédié aux charges exceptionnelles.

Ce montant permet de comptabiliser les remboursements de billetterie sur le premier semestre 2022 (Pour autrui, L'Orang Outang bleu etc.), et n'a aucun impact sur le total budgétaire de 6 609 802.52 € voté lors du conseil d'administration du 31 mars 2022.

**Décision modificative N°3 – Exercice 2022 :**

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai	06-sept
		2 déc. 21	31 mars 22		
		BP 2021	DM 1	DM2 - 022	DM3 - 020
<b>Section d'Investissement</b>					
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	53 105,75		-60 000,00
20	IMMO INCORPORELLES		50 000,00		
21	IMMO.CORPORELLES	50 000,00	101 110,08		60 000,00
27	IMMO. FINANCIERE		1 000,00		
040-28	OPERATIONS D'ORDRE	80 000,00			
D001	DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT				
<b>Sous-total dépenses d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040-21	OPERATIONS D'ORDRE - VALEUR NETTE COMPTABLE	90 000,00			
1064	Affectation de la section de fonctionnement		1 110,08		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000,00			
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
28	AMORTISSEMENT SUR IMMO.				
040	OPERATIONS D'ORDRE				
R001	Reprise résultat d'investisment (excédent)		204 105,75		
<b>Sous-total Recette - d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>					

En préambule de la décision modificative N°4, les administrateurs sont informés que le chapitre 020, destiné aux dépenses d'investissement imprévues, a été débité d'un montant de 60 000 € et crédité sur le chapitre 21 (Immobilisations corporelles).

Ce montant permet de comptabiliser les premiers engagements du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 (PPI), et n'a aucun impact sur le total budgétaire de 345 215.83 € voté lors du conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Conformément aux statuts de l'EPCCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les comptes de l'exercice 2022 et les décisions modificatives afférentes.
- Après avoir pris connaissance des ventilations budgétaires, il est proposé, au Conseil d'Administration de l'EPCC le Volcan, la délibération suivante :

## Décision modificative N°4 – Exercice 2022 :

Pour la partie fonctionnement, la DM 4 porte sur des ajustements de fin d'exercice et le rééquilibrage des différents chapitres.

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai	06-sept	CA	Total	%
		2 déc. 21 BP 2022	31 mars 22 DM1 - B5	DM2 - 022	DM3 - 020	17 Nov. 22 DM 4		
<b>Section de fonctionnement</b>								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 407 701,18				62 000,00	3 469 701,18	52,57%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 418 376,00	80 000,00			-140 000,00	2 358 376,00	35,73%
65	AUTRES CH. DE GEST. COURANTE	152 214,00					152 214,00	2,31%
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 502,00		20 000,00			26 502,00	0,40%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000,00					5 000,00	0,08%
22	Dépenses imprévues	4 329,82	445 679,52	-20 000,00		60 000,00	490 009,34	7,42%
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT							
042	OP. D'ORDRE - AMORT.(6811) & VNCC(675)	90 000,00				8 000,00	98 000,00	1,48%
D002	DEFICIT REPORTE FONCTIONNEMENT							
<b>Sous-total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>	<b>100%</b>
013	Atténuation de charges	60 000,00					60 000,00	0,91%
70	VENTES PROD FABRIQUES	734 011,00					734 011,00	11,12%
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 196 502,00					4 196 502,00	63,59%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 000,00					2 000,00	0,03%
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00					10,00	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 000,00					17 000,00	0,26%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	994 600,00					994 600,00	15,07%
042-777	Transferts en section	80 000,00				-10 000,00	70 000,00	1,06%
R002	Reprise résultat exploitation (excédent)		525 679,52				525 679,52	7,97%
<b>Sous-total recettes de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>	<b>100%</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>								

### Charges :

- Diminution du chapitre 012 ventilé sur les chapitres 011, 22 et 042-6811.

### Produits :

- Diminution de 10 000 € des transferts de subventions d'investissement (777) pour l'exercice 2022.

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai	06-sept	CA	Total	%
		2 déc. 21 BP 2021	31 mars 22 DM 1	DM2 - 022	DM3 - 020	17 Nov. 22 DM		
<b>Section d'Investissement</b>								
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	53 105,75		-60 000,00	37 000,00	40 105,75	7,43%
20	IMMO INCORPORELLES		50 000,00				50 000,00	9,26%
21	IMMO.CORPORELLES	50 000,00	101 110,08		60 000,00	167 898,00	379 008,08	70,17%
27	IMMO. FINANCIERE		1 000,00				1 000,00	0,19%
040-139	OPERATIONS D'ORDRE	80 000,00				-10 000,00	70 000,00	12,96%
D001	DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT							
<b>Sous-total dépenses d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>540 113,83</b>	<b>100%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION							
040-28	OPERATIONS D'ORDRE - VALEUR NETTE COMPTABLE	90 000,00				8 000,00	98 000,00	18%
1064	Affectation de la section de fonctionnement		1 110,08				1 110,08	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000,00				186 898,00	236 898,00	44%
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
28	AMORTISSEMENT SUR IMMO.							
040	OPERATIONS D'ORDRE							
R001	Reprise résultat d'investisment (excédent)		204 105,75				204 105,75	38%
<b>Sous-total Recette - d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>540 113,83</b>	<b>100%</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>								

Total du Budget	6 224 123,00	730 895,35	0,00	0,00	184 898,00	7 139 916,35
Total du Budget après DM		6 955 018,35			184 898,00	
Total du Budget		6 955 018,35	6 955 018,35	6 955 018,35	7 139 916,35	7 139 916,35

Pour la section d'investissement, l'ajout de 167 898 € en 21 et 37 000 € en 020 permet de compléter la subvention d'investissement liée au PPI 22 (chap. 13) : parc lumière Led, console, vidéoprojecteur laser etc.

Les écritures d'opération d'ordre viennent en miroir des variations du budget de fonctionnement : 040-139 / 042-777 Quotepart de subvention d'investissement :

-10 000 €.

040-28 / 042-6811 Dotations aux amortissements : + 8 000 €.

Si cette proposition recueille l'accord du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN, il est proposé la délibération suivante :

L'adoption de la décision modificative N°4 (DM4) telle que présentée dans la présente délibération.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment les articles n° 204 et n° 211 relatifs à certaines dispositions prévues pour les Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial;

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle "Le Volcan" et arrêtant ses statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2009, 22 septembre 2011, 12 mai 2016 portant modification des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Le Volcan » ;

VU l'article 8 des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle ;

VU les articles L.1431-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

L'adoption de la décision modificative N°4 (DM4)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



Edouard PHILIPPE  
Président

Le Volcan - Scène nationale du Havre






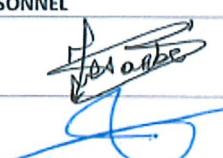
76-2023-02-13-00012

EPCC LE VOLCAN COMPTE RENDU C.A 17.11.22



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE LE VOLCAN  
 COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
 17 NOVEMBRE 2022 – 14H30**

**Liste des présents**

	Présent	Pouvoir	Excusé
<b>ETAT</b>			
M. Pierre-André DURAND représenté par Mme NICOLI		Mme Frédérique BOURA	X
Mme Frédérique BOURA		M. Julien DELOT	X
M. Julien DELOT			
M. Charles DESSERVY			X
<b>VILLE DU HAVRE</b>			
M. Edouard PHILIPPE			
Mme Fabienne DELAFOSSE			
M. Pierre MICHEL		Mme Fabienne DELAFOSSE	X
M. Pascal CRAMOISAN			
<b>REGION NORMANDIE</b>			
M. Patrick GOMONT Suppléante : Mme GOULAY Sabrina		M Félicien LALOUELLE	X
<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
Nomination en cours (Etat)			X
Nomination en cours (Ville du Havre)			X
Madame Isabelle ROYER			
<b>REPRESENTANT DU PERSONNEL</b>			
Mme Sabine LE BARBE			
M. Félicien LALOUELLE			

*Noël - Françoise Lecathieris*

*P F del*

L'article 7 des statuts de l'EPCC fixe le quorum à 7 membres présents.  
 7 membres étant présents, le quorum est atteint.

Les membres absents excusés :

- M Pierre DURAND – M Gilles QUENEHERVE, Sous-préfet du Havre – **Pouvoir donné à Frédérique BOURA**
- Mme Frédérique BOURA, directrice régionale des affaires culturelles – **Pouvoir donné à Julien DELOT**
- M Charles DESSERVY, directeur régional adjoint des affaires culturelles
- M Pierre MICHEL, adjoint au Maire – **Pouvoir donné à Fabienne DELAFOSSE**
- Mr Patrick GOMONT, vice-président de la Région Normandie – **Pouvoir donné à Félicien LALOUELLE**

*1 Poste vacant de Personnalité Qualifiée en attente de nomination par l'Etat*

*1 Poste vacant de Personnalité Qualifiée en attente de nomination par la Ville du Havre*

**Validation du Procès-Verbal du CA du vendredi 29 avril 2022**

Edouard Philippe demande aux administrateurs s'ils ont des remarques ou des corrections à apporter au compte rendu du précédent conseil d'administration.

**Le procès-verbal du conseil d'administration du vendredi 29 avril 2022 est voté et approuvé à l'unanimité.**

**N°2022.09 : EPCC LE VOLCAN – Budget Primitif (BP) 2023**

Edouard Philippe passe la parole à Ludovic Becker.

Le budget primitif global du Volcan, prenant en compte le fonctionnement et l'investissement, s'élève à 5 493 014.59 € équilibré au niveau des dépenses et des recettes.

**Maquette budgétaire 2023 - Section fonctionnement**

Le budget primitif 2023 fait face à de nombreuses inconnues macroéconomiques liées au contexte national et international.

Il est évalué à 5 153 337.59 € en dépenses et en recettes.

**Dépenses :**

Le marché de l'électricité, piloté par la Communauté Urbaine, et regroupant les collectivités territoriales et plusieurs établissements publics du territoire, sera l'un des impacts budgétaires majeurs en 2023. En effet, les tarifs ne seront plus fixes, et devraient évoluer entre un coefficient de 2 et 3.8 par rapport au coût du kilowattheure actuel. A l'heure du conseil d'administration, il est impossible d'évaluer avec précision cet impact, qui pourrait donc aller jusqu'à une augmentation globale des fluides de 243 000 € en 2023.

La seconde inconnue, corrélée en partie au marché de l'électricité et à celui des hydrocarbures, porte sur l'inflation et ses conséquences sur l'ensemble des charges du Volcan : frais d'accueil et frais d'approche des compagnies diffusées, charges inhérentes au fonctionnement de l'établissement, négociation annuelle obligatoire (NAO) etc.

Le Budget Primitif 23 est donc un budget de transition, permettant de poser les fondations de l'activité de l'année prochaine. Il devra être remanié lors du budget supplémentaire en mars-avril, lorsque plusieurs données majeures seront quantifiables : coût du kilowattheure appliqué et corollaire sur l'exploitation, aides publiques éventuelles, clôture de la NAO, estimation des frais artistiques (coproduction et diffusion) pour la saison 23/24 etc.

Les principales évolutions sont :

- Avec un coefficient de 2.6, une enveloppe supplémentaire de 143 000 € vient abonder le budget global des fluides de 87 000 € (dont 55 000 € pour l'électricité), soit 230 000 €.
- Une hausse des charges de personnel permanent (CDI-CDII-CDD long) entre +3.2 et 3.8% est prise en compte, soit 1 765 800 €<sup>1</sup>.
- Un surcôt de 6 000 € vient également s'ajouter au budget de communication pour anticiper les pénuries et hausses attendues, pour l'essentiel sur le papier.

### **Recettes :**

Dans ce contexte de perspectives 2023 complexes, au niveau des hausses des dépenses, le Budget Primitif de fonctionnement s'appuie sur les financements des partenaires comme suit :

Etat :	1 635 375 €
	Et 40 000 € supplémentaires dans le cadre du programme Itinérance du festival Ad Hoc 23
Ville :	1 500 000 €
	Et 10 000 € (fonctionnement) et 40 000 € (investissement) supplémentaires dans le cadre des prises en charge directe des frais d'entretien et de maintenance par le Volcan.
Région :	400 000 €
Département :	320 000 €
Communauté Urbaine :	70 000 € dédié au festival Ad Hoc.

Parmi les partenaires publics, les discussions en cours avec le Ministère de la Culture pour la labellisation de l'EPCC comme « Pôle européen de production et de création » amène l'inscription d'un financement supplémentaire de 130 000 € (100 000 € de subvention du Ministère de la Culture et 30 000 € de cofinancements permis par « effet de levier ») ; financement dont l'utilisation serait répartie également au(x) partenaire(s) de ce projet.

Le budget dépense de ce Pôle européen est affecté sur une ligne de crédit dédiée dans l'attente des conditions de sa validation.

---

<sup>1</sup> A titre d'information le prévisionnel au 31 décembre 2022 devrait s'élever entre 1 700 000 € et 1 710 000 € (données sept. 22).

Enfin, les annulations/reports liés à l'épisode Covid, et la probable impossibilité de reprendre « Les sept branches de la rivière Ota » sur les prochaines saisons (23/24 ou 24/25), induirait une reprise sur provision 150 350 € inscrite au BP 23.

### Maquette budgétaire 2023 - Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles			505,00	505,00	505,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00		191 672,00	191 672,00	191 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	50 000,00		192 177,00	192 177,00	192 177,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières			2 500,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
	Total des dépenses financières	10 000,00		37 500,00	37 500,00	37 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investisse	60 000,00		229 677,00	229 677,00	229 677,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	80 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissemen	80 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>		<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>339 677,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00		229 677,00	229 677,00	229 677,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	50 000,00		229 677,00	229 677,00	229 677,00
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissemen	50 000,00		229 677,00	229 677,00	229 677,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissemen	90 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>		<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>	<b>339 677,00</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>339 677,00</b>

Le budget d'investissement estimé à 339 677 € se scinde en deux parties.

### Frais d'entretien et de maintenance du bâtiment :

Dans le cadre des engagements entre la Ville du Havre et Le Volcan, certains engagements budgétaires sont pris directement par le Volcan afin de réparer et/ou d'entretenir les installations du bâtiment plus rapidement.

Pour ce faire il est demandé à la ville du Havre un financement de 40 000 € sur 2023.

Comme les années précédentes, les factures payées sont remises à la Ville pour permettre un suivi des travaux et réparations engagés.

### Plan pluriannuel d'investissement (PPI) :

Les deux premières phases du PPI (2021-2022) ont été comptabilisées en 2022, toutefois des délais d'approvisionnement longs nous obligent à solder une partie de cette première étape courant 2023, et donc à ouvrir les lignes de crédits nécessaires à hauteur de 189 670 € en dépenses et en recettes.

Le PPI 2023 sera pris en compte lors du conseil d'administration du premier trimestre 2023 et de l'affectation du résultat 2022.

### Opérations d'ordre :

Bien que prématuré, le Volcan estime le montant des opérations d'ordre à hauteur de 110 000 € en 2023, tant en termes de quote-part de subvention d'investissement, qu'en dotation aux amortissements.

### Budget primitif 2023 – analyse de gestion

Le BP 2023 fait apparaître un budget opérationnel de 5 272 015 €.

		BUDGET PRIMITIF 2023					
		BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
CHAPITRE	LIBELLES	VOTE DU CA DEC. 17	VOTE DU CA NOV 2018	Vote du 15 NOV 2019	Vote du 27 NOV 2020	Vote du 2 DEC 2021	CA du 17 novembre 22
<b>CHARGES</b>							
	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL :</b>	<b>2 390 000 €</b>	<b>2 405 000 €</b>	<b>2 639 635 €</b>	<b>3 134 232 €</b>	<b>3 778 583 €</b>	<b>3 146 040 €</b>
011	<b>ARTISTIQUE</b>	<b>1 640 000 €</b>	<b>1 710 000 €</b>	<b>1 926 415 €</b>	<b>2 392 511 €</b>	<b>2 976 233 €</b>	<b>2 234 349 €</b>
	<i>dont total saison</i>	<i>1 640 000 €</i>	<i>802 000 €</i>	<i>1 172 515 €</i>	<i>1 589 686 €</i>	<i>2 047 228 €</i>	<i>1 441 726 €</i>
	<i>dont Volcan Junior</i>		<i>148 000 €</i>	<i>165 678 €</i>	<i>154 759 €</i>	<i>149 005 €</i>	<i>158 426 €</i>
	<i>dont total Adhoc</i>		<i>210 000 €</i>		<i>272 003 €</i>	<i>310 000 €</i>	<i>280 001 €</i>
	<i>dont total Musique Musique</i>		<i>50 000 €</i>	<i>98 221 €</i>			<i>74 266 €</i>
	<i>dont coproductions &amp; productions déléguée</i>			<i>500 000 €</i>	<i>490 000 €</i>	<i>376 063 €</i>	<i>149 930 €</i>
	<i>dont Pôle Européen</i>					<i>470 000 €</i>	<i>130 000 €</i>
	<b>STRUCTURE</b>	<b>750 000 €</b>	<b>695 000 €</b>	<b>713 220 €</b>	<b>741 721 €</b>	<b>802 350 €</b>	<b>911 691 €</b>
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :</b>	<b>2 244 140 €</b>	<b>2 250 000 €</b>	<b>1 967 580 €</b>	<b>1 992 920 €</b>	<b>2 141 824 €</b>	<b>1 936 305 €</b>
	<i>dont artistique / Intermittents</i>	<i>394 140 €</i>	<i>400 000 €</i>	<i>190 610 €</i>	<i>182 737 €</i>	<i>263 121 €</i>	<i>120 002 €</i>
	<i>dont structure personnel permanent</i>	<i>1 850 000 €</i>	<i>1 668 500 €</i>	<i>1 740 500 €</i>	<i>1 774 180 €</i>	<i>1 828 200 €</i>	<i>1 765 800 €</i>
	<i>dont autres personnels (CDD)</i>		<i>181 500 €</i>	<i>36 470 €</i>	<i>36 003 €</i>	<i>50 503 €</i>	<i>50 503 €</i>
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :</b>	<b>90 860 €</b>	<b>92 463 €</b>	<b>73 804 €</b>	<b>137 605 €</b>	<b>152 214 €</b>	<b>189 670 €</b>
<b>TOTAL BUDGET OPERATIONNEL</b>		<b>4 725 000 €</b>	<b>4 747 463 €</b>	<b>4 681 019 €</b>	<b>5 264 757 €</b>	<b>6 072 621 €</b>	<b>5 272 015 €</b>
66	CHARGES FINANCIERES	2 000 €	2 000 €				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000 €	10 000 €	6 000 €	6 500 €	6 502 €	
042-675	SORTIE IMMO. NON TOTALEMENT AMORTIES						
042-68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	340 000 €	340 000 €	130 500 €	120 000 €	140 000 €	221 000 €
68	DEPRECIATION			5 000 €	5 000 €	5 000 €	
	DOTATION AUX PROVISIONS	30 000 €	30 000 €				
<b>TOTAL BUDGET AUTRE BUDGET OPERATIONNEL</b>		<b>5 075 000 €</b>	<b>382 000 €</b>	<b>141 500 €</b>	<b>131 500 €</b>	<b>151 502 €</b>	<b>221 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 107 000 €</b>	<b>5 129 463 €</b>	<b>4 822 519 €</b>	<b>5 396 257 €</b>	<b>6 224 123 €</b>	<b>5 493 014,59 €</b>

Toutefois plusieurs arbitrages sont dès à présent pris en compte au regard des hausses des coûts de fonctionnement.

- Diminution du budget de diffusion sur le second semestre de la saison, et par ricochet de l'enveloppe des salaires intermittents.
- Diminution de l'enveloppe des coproductions à 100 000 €, hors charges liées à la production déléguée.
- L'inscription d'un budget dédié « Pôle européen » de 130 000 € vient compenser en partie ces baisses. Ce nouveau partenariat reste à ce jour au stade préparatoire.

Les charges de structure, prenant en compte l'essentiel des frais de fonctionnement s'élèvent à 911 688 €, en incluant la hausse de l'électricité, avec l'ajout d'une enveloppe complémentaire de 143 000 € aux 87 000 € initiaux.

Les charges de personnel sont estimées à 1 936 305 € avec un important arbitrage sur les intermittents (hors production déléguée, et Ad Hoc) en étroite corrélations avec les perspectives de programmation sur la seconde partie de la saison.

Le nombre important de départ à la retraite sur les années précédentes permet de contenir la masse salariale permanente à 1 765 800 €.

Les autres charges de gestion courante (65) représentent le PPI 22, qui seront engagées sur 2023.

PRODUITS		BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
CHAPITRE	LIBELLES	VOTE DU CA DEC. 17	VOTE DU CA NOV 2018	NOV 2019	Vote du 27 NOV 2020	Vote du 2 DEC 2021	CA du 17 novembre 22
013	ATTENUATION DE CHARGES	70 000 €	5 000 €	10 000 €	63 000 €	60 000 €	49 300 €
70	RECETTES PROPRES (billetterie, location etc.)	812 949 €	830 500 €	673 585 €	525 536 €	734 011 €	583 738 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	3 928 039 €	4 033 863 €	4 069 914 €	4 128 051 €	4 146 502 €	4 304 614 €
	VILLE DU HAVRE	1 568 059 €	1 600 988 €	1 600 988 €	1 600 988 €	1 600 988 €	1 500 000 €
	ETAT	1 601 738 €	1 635 375 €	1 635 375 €	1 635 375 €	1 635 375 €	1 635 375 €
	REGION	361 410 €	399 000 €	399 000 €	399 000 €	399 000 €	400 000 €
	DEPARTEMENT	325 661 €	332 500 €	332 500 €	332 500 €	332 500 €	320 000 €
	SUBVENTION AFFECTEES	71 170 €	66 000 €	53 051 €	160 188 €	178 639 €	449 239 €
	Dont Pôle Européen						130 000 €
	MECENAT			49 000 €		50 000 €	40 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 €	100 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
76	PRODUITS FINANCIERS			20 €	20 €	10 €	13 €
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000 €	10 000 €	17 000 €	1 000 €	97 000 €	51 000 €
042-777	QUOTE-PARTS DE SUBV. D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU RESULTAT	220 000 €	220 000 €	50 000 €	106 000 €	140 000 €	220 000 €
042-78	REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION D'IMMO.						
78	REPRISE DE PROVISION	65 912 €	30 000 €		570 650 €	994 600 €	110 350 €
79	TRANSFERT DE CHARGES						1 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 107 000 €</b>	<b>5 129 463 €</b>	<b>4 822 519 €</b>	<b>5 396 257 €</b>	<b>6 224 123 €</b>	<b>5 493 014,59 €</b>

Les recettes propres sont estimées à 583 738 €, prenant en compte une recette de billetterie de 350 000 € au premier semestre et de 70 000 € (ce montant étant amené à augmenter au fur et à mesure que la programmation sera concrétisée, et proportionnellement aux dépenses engagées) au second semestre, hors Ad Hoc (20 000 €).

Les recettes de location sont évaluées dans une fourchette basse (30 000 € annuels).

Les recettes de production déléguée viennent en partie compenser ces diminutions (62 000 €).

Les contributions de fonctionnement (Etat, Ville du Havre, Région et Département - cf. : Recettes – page 3).

Subventions affectées :

- Estimées à 449 239 € en 2023, ces subventions prennent en comptes de multiples projets dont les principales sont :
  - o PPI 22 inscrits en 23 : 189 670 €
  - o Ad Hoc festival 23 (DRAC, CU) : 117 000 €

- Subvention Ville « maintenance » du Volcan : 50 000 €
- Projets culturels (financements 22 étalés sur la saison 22/23) : 47 612 €

### Conclusion :

LIBELLES	BP 2018 VOTE DU CA DEC. 17	BP 2019 VOTE DU CA NOV 2018	BP 2020 NOV 2019	BP 2021 Vote du 27 NOV 2020	BP 2022 Vote du 2 DEC 2021	BP 2023 CA du 17 novembre 22
BUDGET OPERATIONNEL	4 725 000 €	4 747 463 €	4 681 019 €	5 264 757 €	6 072 621 €	5 272 015 €
ARTISTIQUE	2 125 000 €	2 202 463 €	2 190 829 €	2 712 853 €	3 391 568 €	2 544 021 €
RATIO	44,97%	46,39%	46,80%	51,53%	55,85%	48,26%
STRUCTURE	2 600 000 €	2 545 000 €	2 490 190 €	2 551 904 €	2 681 053 €	2 727 994 €
RATIO	55,03%	53,61%	53,20%	48,47%	44,15%	51,74%

Le ratio artistique / fonctionnement reste proche de l'équilibre à 48.26% vs 51.74%.

Néanmoins ce BP reste un budget de transition pour entamer l'année 2023, dans l'attente d'évaluation plus fine, notamment sur le coefficient de hausse des fluides, sur l'aboutissement des NAO ou encore sur l'avancée du Pôle européen de Création.

Le budget supplémentaire, prévu vers la fin du premier trimestre 2023 permettra d'ajuster les bases du présent BP, en particulier le budget artistique de la seconde partie de l'année (diffusion et coproduction).

Edouard Philippe valide le principe de transition mis en avant dans le BP face aux incertitudes à court et moyen terme, en raison des coûts de l'électricité à venir et également des aléas économiques liés à l'inflation.

Camille Barnaud salue le fait que le Volcan face partie d'un marché public global sur l'électricité, piloté par la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole.

Félien Lalouelle souligne qu'il pourrait exister un bouclier tarifaire en 2023 pour l'EPCC, prenant en charge une fraction des futurs coûts d'électricité. Toutefois, à ce jour aucun calcul clair ne permet d'évaluer cette aide.

Camille Barnaud informe le conseil d'administration que des premières mesures en interne sont engagées pour diminuer la consommation du Volcan au quotidien, et que plusieurs évolutions plus structurelles sont envisagées pour la suite : augmenter les temps de résidence sur le printemps et l'été pour les réduire en période hivernale, modifier les horaires de spectacle pour réduire l'amplitude de consommation de chauffage sur la journée...

Félien Lalouelle précise que le chauffage représente environ 60% du coût d'électricité, soit la plus grande part de la consommation.

Julien Delot souligne que le constat fait par le Volcan sur 2023 est le même à l'échelle régionale. La hausse des coûts d'un côté et des financements stables voire en baisse posent d'importants problèmes, en termes d'équilibre budgétaire entre le fonctionnement et l'artistique. L'essentiel des arbitrages des théâtres porte sur ce second volet, avec soit une diminution de levers de rideaux, soit une baisse des coproductions voire les deux.

Il confirme l'engagement de la DRAC sur ses financements, et sur le volet Itinérance, soutien du Ad Hoc festival, pour la période 2023-2025. Pour le « Pôle européen de création », il confirme également l'amorce probable d'un engagement financier sur 2023, qui atteindrait – sous réserve de confirmation – son « rythme de croisière » en 2024.

Enfin, au nom de l'Etat et de la Drac, il prend acte du souhait de la ville de revenir à son niveau statutaire de financement de 1 500 000 €. Julien Delot souligne que le Ministère a conscience des difficultés budgétaires importantes rencontrées par les collectivités territoriales qui prennent les décisions nécessaires au maintien de leurs équilibres ; et qu'il est d'autant plus important, dans cette période, de réaffirmer la nécessaire coopération, fondement même de cet établissement, entre les partenaires publics afin d'avancer conjointement et de manière la plus harmonieuse pour l'équilibre de la maison Volcan et pour la vitalité artistique et culturelle de nos territoires.

Camille Barnaud confirme que ce double effet de la hausse des coûts et de la diminution des financements amènent dès à présent des arbitrages, avec entre autres des décalages d'apports en coproduction de 2023 sur 2024, et également des interrogations sur le début de la saison 23/24. Elle

précise également que des recherches de financements ou de mutualisation avec différents acteurs culturels et artistiques sont en projet, pour atténuer cet effet, mais ne seront réellement significatifs que progressivement, sur la saison 2023-2024.

Isabelle Royer souhaite savoir si ces événements auront un impact sur le prix des billets ?

Camille Barnaud confirme que plus qu'une simple augmentation du prix des billets, une révision de la politique tarifaire est à l'étude, qui devra obligatoirement prendre en compte la diversité sociologique des publics. Elle précise que cette réflexion en est à ses débuts.

Edouard Philippe rappelle que des évolutions tarifaires ont déjà eu lieu, et qu'il ne faut pas s'interdire cette option face aux hausses des coûts. Il souhaite également rebondir sur les propos de Julien Delot en soulignant que le financement de la ville s'appuie sur ses obligations statutaires, et que celles-ci ne seront pas remises en question. Par ailleurs il rappelle que les problématiques d'équilibre des comptes existent aussi pour la ville :

- Hausse des coûts de l'énergie
- Hausse du point d'indice des salaires des fonctionnaires municipaux
- Obligation par l'Etat de contenir les dépenses de fonctionnements des collectivités.

Le contexte budgétaire de la ville amène donc des arbitrages nécessaires au maintien de ses propres équilibres.

Isabelle Royer souhaite des précisions sur le « Pôle européen de création ».

Camille Barnaud précise qu'une des pistes actuelles tend vers une mutualisation avec le centre d'art Le Portique de soutien à des projets interrogeant le rapport entre les œuvres et le public. Cette complémentarité artistique entre les deux établissements, qui continueraient chacun à exercer leur expertise dans leurs champs respectifs de compétences, permettrait d'envisager de façon transversale des projets et des parcours transdisciplinaires participatifs et/ou in situ, et le montage d'autres partenariats au niveau territorial, national, européen et international.

Isabelle Royer souhaite savoir si un plan de développement durable est proposé au sein du Volcan ?

Camille Barnaud rappelle que la question écologique devient centrale, y compris pour le spectacle vivant.

Trois chantiers vont être mis en place, en impliquant l'ensemble des salariés du Volcan :

- Le développement durable au quotidien : gestion des ressources, des transports et des déchets entre autres.
- Le structurel, ou comment réfléchir par exemple aux déplacements des publics, source importante d'émission de CO2.
- La production et les tournées des spectacles, ou comment mieux programmer et mutualiser ces activités pour réduire l'empreinte carbone.

Edouard Philippe propose au vote la validation du Budget Primitif 2023 du Volcan.

La délibération 2022.09 est approuvée à l'unanimité.



Ludovic Becker présente les décisions modificatives :

**Décision modificative N°2 – Exercice 2022 :**

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai
		2 déc. 21	31 mars 22	
		BP 2022	DM1 - BS	DM2 - 022
<b>Section de fonctionnement</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 407 701,18		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 418 376,00	80 000,00	
65	AUTRES CH. DE GEST. COURANTE	152 214,00		
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 502,00		20 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000,00		
22	Dépenses imprévues	4 329,82	445 679,52	-20 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			
042	OP. D'ORDRE - AMORT.(6811) & VNC(675)	90 000,00		
D002	DEFICIT REPORTE FONCTIONNEMENT			
<b>Sous-total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuation de charges	60 000,00		
70	VENTES PROD FABRIQUES	734 011,00		
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 196 502,00		
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 000,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 000,00		
78	REPRISE SUR PROVISIONS	994 600,00		
042-777	Transferts en section	80 000,00		
R002	Reprise résultat exploitation (excédent)		525 679,52	
<b>Sous-total recettes de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>				

En préambule de la décision modificative N°4, les administrateurs sont informés que le chapitre 022, destiné aux dépenses imprévues, a été débité d'un montant de 20 000 € et crédité sur le chapitre 67 dédié aux charges exceptionnelles.

Ce montant permet de comptabiliser les remboursements de billetterie sur le premier semestre 2022 (Pour autrui, L'Orang Outang bleu etc.), et n'a aucun impact sur le total budgétaire de 6 609 802.52 € voté lors du conseil

d'administration du 31 mars 2022.

**Décision modificative N°3 – Exercice 2022 :**

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai	06-sept
		2 déc. 21	31 mars 22		
		BP 2021	DM 1	DM2 - 022	DM3 - 020
<b>Section d'investissement</b>					
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	53 105,75		-60 000,00
20	IMMO INCORPORELLES		50 000,00		
21	IMMO.CORPORELLES	50 000,00	101 110,08		60 000,00
27	IMMO. FINANCIERE		1 000,00		
040-28	OPERATIONS D'ORDRE	80 000,00			
D001	DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT				
<b>Sous-total dépenses d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040-21	OPERATIONS D'ORDRE - VALEUR NETTE COMPTABLE	90 000,00			
1064	Affectation de la section de fonctionnement		1 110,08		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000,00			
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
28	AMORTISSEMENT SUR IMMO.				
040	OPERATIONS D'ORDRE				
R001	Reprise résultat d'investismt (excédent)		204 105,75		
<b>Sous-total Recette -d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>					

En préambule de la décision modificative N°4, les administrateurs sont informés que le chapitre 020, destiné aux dépenses d'investissement imprévues, a été débité d'un montant de 60 000 € et crédité sur le chapitre 21 (Immobilisations corporelles).

Ce montant permet de comptabiliser les premiers engagements du Plan Pluriannuel

d'Investissement 2022 (PPI), et n'a aucun impact sur le total budgétaire de 345 215.83 € voté lors du conseil d'administration du 31 mars 2022.

## Décision modificative N°4 – Exercice 2022 :

Pour la partie fonctionnement, la DM 4 porte sur des ajustements de fin d'exercice et le rééquilibrage des différents chapitres.

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai	06-sept	CA	Total	%
		2 déc. 21	31 mars 22					
		BP 2022	DM1 - BS	DM2 - 022	DM3 - 020	DM4		
<b>Section de fonctionnement</b>								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 407 701,18				62 000,00	3 469 701,18	52,57%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 418 376,00	80 000,00			-140 000,00	2 358 376,00	35,73%
65	AUTRES CH. DE GEST. COURANTE	152 214,00					152 214,00	2,31%
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 502,00		20 000,00			26 502,00	0,40%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000,00					5 000,00	0,08%
22	Dépenses imprévues	4 329,82	445 679,52	-20 000,00		60 000,00	490 009,34	7,42%
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT							
042	OP. D'ORDRE - AMORT.(6811) & VNC(675)	90 000,00				8 000,00	98 000,00	1,48%
D002	DEFICIT REPORTE FONCTIONNEMENT							
<b>Sous-total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>	<b>100%</b>
013	Atténuation de charges	60 000,00					60 000,00	0,91%
70	VENTES PROD FABRIQUES	734 011,00					734 011,00	11,12%
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 196 502,00					4 196 502,00	63,59%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 000,00					2 000,00	0,03%
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00					10,00	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 000,00					17 000,00	0,26%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	994 600,00					994 600,00	15,07%
042-777	Transferts en section	80 000,00				-10 000,00	70 000,00	1,06%
R002	Reprise résultat exploitation (excédent)		525 679,52				525 679,52	7,97%
<b>Sous-total recettes de Fonctionnement</b>		<b>6 084 123,00</b>	<b>525 679,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>6 599 802,52</b>	<b>100%</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>								

### Charges :

- Diminution du chapitre 012 ventilé sur les chapitres 011, 22 et 042-6811.

### Produits :

- Diminution de 10 000 € des transferts de subventions d'investissement (777) pour l'exercice 2022.

Code	CHAPITRES	Voté le	Voté le	17-mai	06-sept	CA	Total	%
		2 déc. 21	31 mars 22					
		BP 2021	DM 1	DM2 - 022	DM3 - 020	DM		
<b>Section d'Investissement</b>								
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	53 105,75		-60 000,00	37 000,00	40 105,75	7,43%
20	IMMO INCORPORELLES		50 000,00				50 000,00	9,26%
21	IMMO.CORPORELLES	50 000,00	101 110,08		60 000,00	167 898,00	379 008,08	70,17%
27	IMMO. FINANCIERE		1 000,00				1 000,00	0,19%
040-139	OPERATIONS D'ORDRE	80 000,00				-10 000,00	70 000,00	12,96%
D001	DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT							
<b>Sous-total dépenses d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>540 113,83</b>	<b>100%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION							
040-28	OPERATIONS D'ORDRE - VALEUR NETTE COMPTABLE	90 000,00				8 000,00	98 000,00	18%
1064	Affectation de la section de fonctionnement		1 110,08				1 110,08	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000,00				186 898,00	236 898,00	44%
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
28	AMORTISSEMENT SUR IMMO.							
040	OPERATIONS D'ORDRE							
R001	Reprise résultat d'investismt (excédent)		204 105,75				204 105,75	38%
<b>Sous-total Recette -d'Investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>205 215,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194 898,00</b>	<b>540 113,83</b>	<b>100%</b>
<i>Recettes - dépenses =</i>								

Total du Budget	6 224 123,00	730 895,35	0,00	0,00	184 898,00	7 139 916,35
Total du Budget après DM		6 955 018,35			184 898,00	
Total du Budget			6 955 018,35	6 955 018,35	7 139 916,35	7 139 916,35

Les écritures d'opération d'ordre viennent en miroir des variations du budget de fonctionnement :

040-139 / 042-777 Quotepart de subvention d'investissement : -10 000 €.  
040-28 / 042-6811 Dotations aux amortissements : + 8 000 €.

Edouard Philippe propose au vote la validation de la Décision Modificative N°4.

La décision modificative N°4 est approuvée à l'unanimité.

**N°2022.11 : EPCC LE VOLCAN – ORDRE DE MISSION PERMANENT DES CADRES DIRIGEANTS**

Camille Barnaud propose la délibération suivante :

La directrice et l'administrateur général sont les deux cadres dirigeants (au sens de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles) de l'EPCC.

Ils sont amenés à se déplacer très fréquemment et à initier des réceptions pour la construction de la saison du Volcan et pour différentes réunions y compris dans les instances et réseaux nationaux et internationaux.

Les moyens de transport utilisés sont les véhicules de service, les taxis, les moyens de transport ferré (Carte Liberté) ou aériens et, à titre exceptionnel, leur véhicule personnel (dans ce dernier cas de figure, le remboursement des frais se fera sur la base du barème fiscal en vigueur).

Dans ce contexte, il apparaît donc utile de leur attribuer des ordres de mission permanents d'une durée reconductible de douze mois.

Edouard Philippe propose au vote la validation de la délibération.

La délibération 2022.11 est approuvée à l'unanimité

**N°2022.12 : EPCC LE VOLCAN – TARIFICATION - MISE A DISPOSITION DE SALLE**

Ludovic Becker propose la délibération suivante :

Le Volcan reçoit des demandes de prestation de location de salle qui n'entrent pas clairement dans la grille tarifaire validée en conseil d'administration.

Des entreprises souhaitent privatiser le bar rond du Fitz lors d'une soirée de programmation du spectacle. Cette privatisation n'empêche pas l'utilisation du bar principal, ni de la salle pour le public venu assister à la représentation.

Pour répondre à ces demandes, le tarif appliqué correspond au forfait « Heure complémentaire de location – Hors personnel » du Fitz, validé dans la délibération N°2022.05 – Tarifs Location de Salle, soit 150 € HT de l'heure (+TVA 20%).

Si ce type de location est programmé au-delà des heures d'ouverture du Fitz au public, les personnels SSIAP nécessaires seront facturés selon le barème suivant :

	Personnel de salle ou Barman ou ADS ou SSIAP 1	Technicien (Service de 4h) ou SSIAP 2
Heure complémentaire	20 € HT / h	28 € HT / h
Heure complémentaire majorée (après minuit, dimanche et jours fériés)	30 € HT / h	42 € HT / h

Edouard Philippe propose au vote la validation de la délibération.

La délibération 2022.12 est approuvée à l'unanimité

## N°2022.13 : EPCC LE VOLCAN – STATIONNEMENT DES SALARIÉ.E.S VENANT EN VOITURE

Camille Barnaud propose la délibération suivante :

La Direction souhaite proposer un arbitrage pour les salarié.e.s venant au bureau en voiture. En effet, le tarif stationnement qui leur est proposé s'élève à 114 € par trimestre (soit 342 € sur la base de 3 trimestres) ou 410 € par an<sup>2</sup>.

L'abonnement « employeur – professionnel sédentaire », valable 7 jours sur 7, s'élève à **260 € par an**, soit une réduction de 82 € à 150 €.

### Salarié.e.s concerné.e.s :

L'abonnement proposé par la ville concerne exclusivement les salarié.e.s en CDI.

### Conditions de stationnement :

Les véhicules devront stationner uniquement dans la zone 2 (la zone d'implantation des bureaux du Volcan). Le stationnement est **nominatif et non transférable** vers un autre salarié.

### Païement

L'abonnement ne pouvant être souscrit et réglé que par Le Volcan, le tarif de 260 € sera avancé par Le Volcan à la ville du Havre, et prélevé en une fois sur le 13<sup>e</sup> mois versé en décembre.

### Les documents à fournir :

- Le bulletin de salaire du mois de novembre (faisant apparaître le nom du salarié et le nom de l'employeur).
- La copie de la carte grise à jour (*tout changement de carte grise devra être notifié*)

### Réception des dossiers au Volcan :

Toute demande devra être effectuée avant le 15 décembre de chaque année pour un accès au stationnement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année suivante.

En raison des importantes démarches administratives (dépôt des demandes, retrait des abonnements non dématérialisés etc.), aucune demande individuelle ou collective au-delà du 15 décembre ne sera acceptée.

### Résiliation en cours d'année

En cas de départ du Volcan, un remboursement au prorata est possible sur les mois non écoulés.  
Tout mois commencé est du.

Edouard Philippe propose au vote la validation de la délibération.

La délibération 2022.13 est approuvée à l'unanimité

<sup>2</sup> Tarifs de stationnement pratiqués dans la ville du Havre au 1 novembre 2022 :

	Abo particulier (zone libre)	Abo employeur « professionnel sédentaire » (zone 2)
Mois	41,5 €	-
Trimestre	114 €	-
An	410 €	260 €

**N°2022.14 : EPCC LE VOLCAN – Attribution de primes aux salarié.e.s**

Camille Barnaud propose la délibération suivante :

Suite à la saisie en appel, par la [Cour des comptes \(n°S2018-3983 du 7 janvier 2019\)](#), la cour a confirmé le jugement n° 2015-0019 du 02/07/2022 de la CRC, en estimant qu'aux termes des articles [R 1431-7](#) et [R 1431-13](#) du CGCT, l'octroi d'une prime doit faire l'objet en amont d'une décision du CA au regard des conséquences budgétaires qu'elle entraîne.

Le Volcan rencontre régulièrement des problèmes d'organisation ou de recrutement, en particulier sur des missions à durée à déterminée en remplacement de salariés en CDI absents :

1. Arrêt maladie supérieur à 1 mois
2. Congé maternité
3. Congé parental
4. Délai entre le départ d'un.e salarié.e en CDI et le recrutement de son/sa successeur.

Dans ces quatre cas, l'alternative peut consister à répartir tout ou partie de la fiche de poste du salarié absent vers un ou plusieurs salarié.e.s en CDI.

Ceci implique pour l'employeur la possibilité d'attribuer une prime mensuelle sur la période.

Dans ces quatre cas, les conditions d'attribution de la prime mensuelle sont les suivantes :

- Durée :  
La prime mensuelle est versée uniquement sur la durée d'absence du / de la salarié.e remplacé.e avec une durée complémentaire maximale d'un mois (possibilité de passation).
- Montant de la prime :  
Le montant de la prime mensuelle est évalué au prorata de l'importance des missions nouvelles qui sont déléguées.  
Elle ne peut pas représenter plus de 30% du salaire du / de la salarié.e absent.e.

Edouard Philippe propose au vote la validation de la délibération.

La délibération 2022.14 est approuvée à l'unanimité

**N°2022.15 :  
EPCC LE VOLCAN – AUTORISATION D'UNE LIGNE DE CREDIT POUR L'ANNEE 2023**

Ludovic Becker propose la délibération suivante :

L'EPCC peut rencontrer des ruptures de trésorerie entre son fonctionnement et les versements des différentes contributions et subventions. Afin de ne pas bloquer les activités courantes du Volcan, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder le recours à une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 500 000 €.

Edouard Philippe propose au vote la validation de la délibération.

La délibération 2022.15 est approuvée à l'unanimité

**Point information - Saison 22/23 :**

Camille Barnaud informe le CA que la saison 22/23 reste une saison chargée en termes de spectacles accueillis et de levers de rideau par rapport à une saison « pré-covid ». Elle souligne le très bon taux de fréquentation de ce début de saison, autour des 80%, et précise que le public a changé ses habitudes d'achat, avec moins d'engagement contraignant via les formules, et plus d'achats de dernière minute ou avec la Carte Essentielle, proposée pour la deuxième année.

Cette nouvelle dynamique de fréquentation rend les projections plus aléatoires, mais le retour du public au théâtre semble s'inscrire comme une tendance de fond.

Elle informe également le CA des dates de la cinquième édition du festival Ad Hoc avec une adhésion toujours aussi forte des villes partenaires et du public.

Edouard Philippe confirme l'appétence des villes de la Communauté Urbaine qui souhaiteraient s'engager encore plus sur les prochaines éditions.

Isabelle Royer souhaite connaître l'évolution de la seconde salle à Mont Gaillard ?

Edouard Philippe informe de l'évolution par étape de ce projet, avec dans l'immédiat la concrétisation de l'implantation de la bibliothèque, qui pourrait être effective d'ici six mois.

Camille Barnaud rappelle que l'étude de faisabilité a débuté fin octobre 2022, et ses premières conclusions devraient être présentées dans le courant du premier trimestre 23.

**Point information - NAO :**

Camille Barnaud rappelle le contexte complexe de la négociation annuelle obligatoire au regard des contraintes budgétaires 2023. Elle précise pourtant l'importance de soutenir les salaires les plus bas face à l'inflation, et souhaite trouver un compromis avec les représentants des salariés.

**Point information – Marchés publics :**

Ludovic Becker informe le CA des derniers marchés publics engagés par le Volcan :

- Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 juillet 2022 pour valider l'offre lumière et vidéo de la société Auvisys.
- Marché électricité – Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

En l'absence de questions, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45

Edouard PHILIPPE

  
Président